



République Française

★ ★ ★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N°24-2009/APS

Du 20 mars 2009

AMPLIATIONS

HC	1
Com Del	1
Gouvernement	1
Congrès	1
APS	40
SGPS	2
Trésorier	1
Directions	12
JONC	1

DELIBERATION

Approuvant la stratégie de la province Sud pour le développement durable

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

A ADOPTE EN SA SEANCE PUBLIQUE DU 20 MARS 2009, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1^{er} - La stratégie de la province Sud pour le développement durable, annexée à la présente délibération, est approuvée.

ARTICLE 2 - La présente délibération sera transmise à M. le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le Président

Philippe GOMES

AXE STRATÉGIQUE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉDUCTION DE LA DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE

A l'heure où apparaissent les premiers réfugiés climatiques, la lutte contre le changement climatique doit se traduire dans les politiques locales pour tenter de réduire l'impact de l'homme sur le climat et assurer des conditions de vie acceptables pour les générations futures.

L'utilisation des ressources d'énergie d'origine fossiles (pétrole, charbon) contribue fortement à l'effet de serre et entraîne également une forte dépendance de l'économie du territoire vis-à-vis des cours mondiaux de l'énergie. Le développement des énergies renouvelables et la maîtrise des consommations représentent des enjeux essentiels de stabilité et de sécurité à long terme pour la Nouvelle-Calédonie. La province Sud, dans le cadre de sa politique de développement durable, doit réfléchir et agir dans son champ de compétence, en partenariat avec la population et les institutions concernées, pour initier le changement nécessaire.

La gestion des risques et la sécurité des populations liés directement ou indirectement au changement climatique doit également faire partie de l'intervention de la collectivité, une action publique qui passe d'abord par la bonne compréhension des phénomènes, le suivi et l'anticipation des effets à moyen et long terme du réchauffement climatique global.

L'approche retenue impliquera pour la collectivité de :

- d** Mieux construire et aménager pour moins impacter l'environnement
- M** Promouvoir les énergies renouvelables
- P** Définir une politique volontariste de réduction des gaz à effet de serre, avec notamment une réflexion sur la réglementation
- u** Définir des mécanismes de compensation carbone
- D** Evaluer l'impact local du changement climatique

1.1 Contribuer au développement des énergies renouvelables et à la diminution des déperditions énergétiques

1.1.1 Adopter des référentiels forts d'intégration des préoccupations environnementales dans le bâti et les aménagements

1. Définir un référentiel de préconisations concernant le respect de l'environnement et le cadre de vie dans la construction

La construction et le bâtiment s'affichent comme les principaux secteurs consommateurs d'énergie, de ressources naturelles et d'espaces.

Plusieurs démarches locales ont déjà été initiées dans le secteur du bâtiment pour un meilleur respect de l'environnement et du cadre de vie. Ces démarches ponctuelles sont en cours de maturation et mettent en évidence la nécessité d'un référentiel consolidé de préconisations établies en partenariat avec les acteurs et dans l'esprit des préconisations associées à la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), ceci dans les domaines de l'eau, de l'air, de l'énergie, des déchets, de la santé, et de l'impact sur le milieu naturel et les paysages.

(2) Mettre en place un référentiel local d'urbanisme durable

En 2010, les enseignements tirés des opérations pilotes en cours seront valorisés pour construire un cadre de référence local dans le domaine de l'urbanisme durable, inspiré des démarches similaires réalisées au niveau national. La province entend appliquer un maximum de préconisations de ce référentiel dans les aménagements de la Zac de Dumbéa.

1.1.2 Créer une réglementation thermique des bâtiments

1. Proposer une réglementation thermique pour le bâtiment et appliquer un cadre pilote de réglementation thermique pour le logement social

Dans l'esprit de la réglementation thermique métropolitaine et européenne (RT2005, directive européenne 2002-91-CE) et des travaux en cours dans les DOM (RTDOM, référentiel PERENE - Réunion) et sur le territoire (Prescriptions ECOCAL pour l'habitat bioclimatique), ce texte sera élaboré d'ici 2011 en concertation avec les professionnels du secteur, les communes et les institutions concernées. Les normes de construction existantes seront adaptées aux nouvelles exigences concernant la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables dans la conception des ouvrages.

D'autre part, l'habitat social étant une priorité de la province Sud, la collectivité s'est engagée avec ses partenaires dans une démarche de progrès environnemental et social. Des préconisations pour la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables peuvent d'ores et déjà être mises en œuvre dans les prochaines opérations de logement social (d'ici 2010). Les enseignements issus de ces projets pilotes permettront d'alimenter les réflexions concernant le cadre réglementaire général de l'efficacité énergétique des bâtiments.

1.1.3 Augmenter l'usage des énergies renouvelables

2. Equiper 100% des nouveaux logements sociaux livrés à partir de 2011 en système de production d'eau chaude à énergie renouvelable

Cette action s'inscrit en renforcement de la politique actuelle des bailleurs sociaux et de la province Sud pour l'installation du solaire thermique dans l'habitat social. Le solaire thermique pour distribution sanitaire dans les ménages représente une technologie maîtrisée et dispose d'une filière de production locale. Le rendement très favorable de ces systèmes permet également de proposer aux familles des installations leur faisant réaliser des économies financières notables avec une qualité de service assurée.

(3) Alimenter en 2015 les parties communes des logements sociaux à partir d'énergies d'origine renouvelable et, d'ici 2020, satisfaire 25% de la consommation énergétique des logements sociaux à partir d'énergies d'origine renouvelable

Le solaire photovoltaïque connaît une expansion rapide et la mise en place prochaine d'un tarif de rachat de l'électricité d'origine renouvelable favorisera la viabilité économique des investissements pour ce type d'installations.

Des opérations pilotes d'installations photovoltaïques vont être déployées d'ici 2012 avec les partenaires sociaux pour réduire le coût énergétique des installations électriques.

Ces installations concerneront dans un premier temps les parties communes des édifices, avant de proposer un système pour l'alimentation des ménages eux-mêmes grâce aux énergies renouvelables.

L'habitat social s'adressant aux populations vulnérables aux évolutions du coût de la vie, la production d'électricité par les bâtiments permettrait de réduire l'impact de la facture énergétique de ces ménages (en complément de mesures de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie dans les foyers).

(4) Proposer une aide complémentaire à l'investissement, à l'emploi ou à la formation, aux entreprises s'engageant dans une démarche de maîtrise de l'énergie ou de production d'énergies renouvelables

La province Sud accompagne financièrement les porteurs de projets sur un large éventail d'initiatives. En cohérence avec les aides existantes pour la maîtrise de l'énergie (notamment celles du Fonds de Concours pour la Maîtrise de l'Énergie), un soutien principal ou complémentaire sera proposé dès 2009 dans le cadre du CAFI (Code des Aides Financières à l'Investissement), pour favoriser l'équipement des entreprises en vue d'une meilleure efficacité énergétique.

1.2 Diminuer significativement les émissions de gaz à effet de serre

1.2.1 Engager la politique provinciale dans l'effort mondial de réduction des gaz à effet de serre

1. Promouvoir l'adhésion de la Nouvelle-Calédonie à des objectifs chiffrés de réduction des gaz à effet de serre en cohérence avec les engagements nationaux et internationaux

Une concertation entre les acteurs locaux sur cette thématique doit émerger pour répondre aux enjeux mondiaux. Les émissions de CO₂ (principal gaz à effet de serre) par habitant en Nouvelle-Calédonie est de 11 tonnes par habitant, contre respectivement 20 t/hab. et 8 t/hab. pour les Etats-Unis et l'Union européenne. Les émissions de GES pour la Nouvelle-Calédonie sont amenées à augmenter fortement en raison des projets à venir en matière de production d'électricité (centrales à charbon), notamment dans le cadre des projets miniers. Cette forte augmentation des émissions doit être accompagnée d'une prise de conscience de l'ensemble des collectivités et de la population concernant les effets induits et d'une réflexion accentuée pour la mise en place de projets de compensation.

Ces évolutions doivent encourager la Nouvelle-Calédonie à s'associer aux démarches menées au niveau national et international pour la lutte contre le changement climatique en se fixant des objectifs en la matière.

Rappelons que le Conseil européen s'est fixé à l'horizon 2020 l'objectif de réduire (par rapport aux émissions de 1990) de 20% les émissions de gaz à effet de serre, de baisser de 20% la consommation d'énergie, et d'arriver à une proportion de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

1.2.2 Améliorer la réglementation des ICPE par des mesures visant la réduction des gaz à effet de serre

2. *Intégrer des objectifs de réduction des GES dans les prescriptions relatives à la réglementation des ICPE*

La réglementation liée aux ICPE impose déjà à certaines catégories d'installations des bilans réguliers de leurs émissions et la prévision, dans leur étude d'impact, d'actions de diminution des émissions ou le cas échéant de mesures compensatoires. Ces mesures devront être intensifiées et des objectifs de compensation établis. La réglementation relative aux ICPE sera étudiée en ce sens d'ici fin 2011.

1.2.3 Mettre en place une éco-fiscalité

3. *Constituer un groupe de travail chargé de réfléchir à une éco-fiscalité*

Ce groupe de travail devra être un espace de concertation entre les institutions, les acteurs économiques et la population. Parmi les actions à mettre en œuvre dans le cadre de cette concertation, plusieurs possibilités émergent déjà dont :

- **Création d'une taxe carbone provinciale**
Il s'agira d'étudier, en collaboration avec le gouvernement, la faisabilité et les modalités d'une « taxe carbone » provinciale pour l'industrie et les secteurs les plus émetteurs. Les fonds récoltés permettront de financer des mesures compensatoires ainsi que la promotion de techniques innovantes pour le respect de l'environnement.
- **Instauration d'un système de bonus-malus pour les véhicules**
Ce dispositif, soumis au groupe de travail d'ici 2010, devra favoriser l'achat de véhicules individuels moins polluants et moins consommateurs. Avec un mécanisme à la fois équilibré et progressif qui permettra de financer le bonus à l'achat des véhicules à faible consommation à partir du malus appliqué aux véhicules sur-consommateurs.

1.2.4 Promouvoir des mécanismes incitatifs ou réglementaires pour orienter les choix des consommateurs vers des produits ayant moins d'impact sur l'environnement et le climat

1. *Etudier la création d'un mécanisme local de compensation carbone pour identifier des projets cibles de compensation*

Ce mécanisme, qui sera étudié d'ici 2010 avec les partenaires institutionnels et privés, devra notamment être compatible avec les standards internationaux, et permettra de financer des projets locaux permettant de piéger le CO₂ ou de réduire les émissions globales (reforestation, énergies propres). Une réflexion sera conduite pour favoriser la création d'un système de certification et d'une structure indépendante permettant d'accréditer des projets de compensation carbone.

(5) *Réglementer l'utilisation et le commerce des installations de froid utilisant des fluides frigorigènes en cohérence avec les dispositions existantes au niveau national.*

La première action consistera à interdire la commercialisation des climatiseurs utilisant des fluides de type R22 en 2009. Un cadre réglementaire sera proposé en 2010 pour ce secteur. En effet, les gaz de type CFC, HCFC et HFC contribuent à la fois à l'effet de serre et à la destruction de la couche d'ozone, les CFC et les HCFC étant les plus nocifs pour l'environnement. En France métropolitaine, les fluides frigorigènes CFC, ne sont plus produits

depuis 1995. Ils sont à présent interdits d'utilisation en maintenance. Résultat, les installations utilisant des CFC sont remplacées ou modifiées dès qu'un appoint de fluide est nécessaire. Pour les HCFC, les interdictions ne concernent dans l'immédiat que la fabrication d'équipements neufs, l'arrêt de leur production et leur interdiction générale d'utilisation étant déjà programmés en France métropolitaine.

1.2.5 Développer les actions d'absorption des gaz à effet de serre en protégeant les récifs coralliens et en garantissant des efforts soutenus de reboisement

1. Contrôler, suivre, gérer et protéger les milieux récifaux

Au même titre que les arbres jouent un rôle important pour la fixation du CO₂ atmosphérique, les récifs font partie des « puits de carbone » les plus efficaces, leur protection contribuant à l'absorption d'une partie des gaz à effet de serre. Il s'agit donc, pour la province Sud, de renforcer les moyens de contrôle et de suivi et de placer la totalité des milieux récifaux sous mesures de gestion ou de protection d'ici 2015.

(6) Tripler les objectifs du programme de boisements

Les boisements ont un rôle important à jouer dans la compensation des émissions de gaz carbonique. La province Sud s'engage à augmenter les efforts de boisement, soit dans le cadre de ses propres opérations, soit en soutenant les actions privées, en utilisant au maximum les essences forestières locales. Les surfaces annuellement boisées ont récemment doublé et représentent actuellement 80 ha. La province entend augmenter la production de plants en pépinière pour porter progressivement les surfaces annuellement boisées à 240 ha d'ici 2012.

1.3 Mesurer et suivre l'expression et les répercussions locales du changement climatique

1.3.1 Mettre en place un suivi des modifications climatiques par un réseau d'indicateurs

(7) Réaliser une étude sur les impacts possibles du changement climatique et proposer des actions en fonction de chaque type de risque

La consolidation d'un réseau d'observation de quelques éléments notoires tels que la montée du niveau de la mer et le suivi du trait de côte, les modifications des mouvements des marées (appui à la commission pacifique Hydro présidée par la Nouvelle Calédonie), ou le décalage des périodes de floraison des végétaux (en coordination avec les services de l'agriculture) permettrait d'évaluer une partie des risques liés au phénomène global de changement climatique et/ou au relief (éboulements, inondations). La province souhaite mobiliser les partenaires institutionnels et les organismes de recherche d'ici 2013 pour réaliser une étude sur les impacts possibles du changement climatique, ceci afin de proposer des actions en fonction de chaque type de risque pouvant concerner l'économie, l'agriculture, la santé et l'environnement. La finalisation du travail de cartographie en 3D conduit par la collectivité provinciale permettra d'initier un travail d'identification des zones à risques notamment en matière d'éboulement ou d'inondations, phénomènes qui pourraient être accentués par le phénomène de réchauffement climatique à moyen terme. Dans le même ordre d'idée, il serait judicieux de réaliser une étude d'analyse du risque pour tout ouvrage structurant situé en zone inondable et de préconiser l'installation d'accès au toit sur les habitations situées en zone à risque avéré. Sur un plan plus général, il paraît incontournable de participer au recueil de données épidémiologique pour assurer une veille en collaboration avec les services de santé du territoire et élaborer un plan de communication et d'avertissement des populations soumises aux risques en partenariat avec les communes concernées.

AXE STRATÉGIQUE 2 : VITALITÉ, DYNAMISME ET RÉÉQUILIBRAGE DES TERRITOIRES

Un développement harmonieux doit répondre aux enjeux de dynamisme local, de lutte contre la désertification des zones rurales et de diversification économique. Penser aux générations futures et à leur contribution au dynamisme local relève de préoccupations majeures et devra se traduire par des aides à l'innovation et au développement de nouveaux métiers, notamment ceux liés à l'environnement.

L'approche retenue impliquera pour la collectivité de :

- d** Aider au maintien à domicile des populations isolées
- A** Soutenir les activités économiques rurales
- S** Valoriser le tissu associatif
- V** Désenclaver les territoires par une politique cohérente d'aménagement
- D** Répondre aux besoins accrus en logement
- R** Aider à la création d'emplois sur les secteurs émergents
- A** Développer les pratiques environnementales et encourager les démarches innovantes

2.1 Aider au maintien géographique des populations isolées et au développement équilibré des territoires

2.1.1 Tirer meilleur parti des atouts et potentialités de chaque territoire

Les divers soutiens provinciaux aux porteurs de projets, en zone rurale notamment, contribuent à la vitalité économique des territoires. Tout comme les antennes décentralisées sur les communes de l'intérieur et le dispositif des médiateurs en tribus assurent le relais entre l'administration et les populations isolées. Il s'agit donc d'intensifier le dispositif en initiant, dans une démarche participative, des actions locales favorisant le dynamisme économique, le bien-être des populations et le respect de l'environnement.

(8) Réaliser une analyse prospective des huit zones rurales définies pour le territoire de la province Sud et définir des dispositifs techniques et financiers à mobiliser

Les analyses prospectives par territoire qui débiteront en 2009, dans l'esprit des projets « Leader » en Europe, ont pour objectif de définir, pour chaque bassin de vie et en concertation avec les populations, les potentialités et priorités du développement les plus adaptées aux communautés locales.

Les actions qui répondront aux priorités retenues bénéficieront du soutien de la province Sud aussi bien en termes d'aides au lancement qu'en termes d'aides à la pérennisation.

- **D'ici 2011, un schéma de mise en valeur des terres agricoles** sera notamment élaboré sur la base des diagnostics de territoire et les opportunités mises en évidence.

- **Une étude d'opportunité pour la création de zones franches** sera également lancée pour déterminer les outils permettant de favoriser le dynamisme économique des zones rurales prioritaires.

(9) Couvrir l'ensemble des communes couvertes par des points « Information Tourisme »

Les relais locaux en matière de tourisme sont essentiels à la promotion et la pérennité des structures et activités existantes. Après la commune de Thio qui vient d'être équipée d'un Point I, il s'agit maintenant et d'ici 2015 au plus tard, de compléter le réseau en dotant de structures équivalentes les communes du grand Sud et l'Ile des Pins.

(10) Faire évoluer l'approche réglementaire des documents d'urbanisme et créer un cadre de référence associé pour le développement durable

L'interconnexion des bassins de vie s'étend au-delà de l'emprise du plan d'urbanisme directeur élaboré par chaque commune. Les grands projets structurants dans le domaine des transports, de l'aménagement, de la gestion des espaces naturels, mettent en évidence une harmonisation nécessaire des stratégies développées dans le cadre des PUD. Une réflexion doit être conduite en partenariat avec les collectivités concernées pour repenser le périmètre et les modalités de conception des plans d'urbanismes afin d'aboutir à moyen terme à une cohérence optimale dans les stratégies et choix d'aménagement mis en œuvre. Il est donc souhaitable de mettre en place, d'ici 2011, un groupe de travail chargé de faire évoluer l'approche réglementaire des documents d'urbanisme et de créer un cadre de référence pour le développement durable.

1. Mettre en valeur des sites remarquables locaux en soutenant des micro-projets touristiques

La création d'activités touristiques de petite échelle concourt à la valorisation des sites naturels et du patrimoine ainsi qu'à la dynamisation de l'économie des zones rurales. La province entend soutenir les porteurs de projets dans leurs initiatives, notamment en leur proposant des formations spécifiques et en soutenant des opérations comme celle de la réserve naturelle du Cap Ndua qui doit être menée en 2009.

2. Promouvoir la mise en cohérence de l'ensemble des politiques de transport à échéance 2012-2015

La province s'engage à conduire une politique volontariste pour promouvoir la diminution de la facture énergétique du transport. Dans cette optique, un groupe de travail réunissant tous les partenaires concernés (communes, agglomérations, provinces et territoire) sera constitué en 2009. Il sera chargé de réfléchir aux mesures nécessaires pour améliorer l'offre de transports en communs, favoriser l'usage des modes de transport doux, et réduire la consommation énergétique du secteur des transports. Son travail doit conduire à l'élaboration un schéma global concerté qui mettra en valeur la nécessité d'améliorer la qualité et le maillage du territoire en favorisant le transport en commun.

2.1.2 Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées ou isolées

Les maisons ou structures d'accueil sont actuellement saturées ou en nombre insuffisant pour intégrer à moyen terme les personnes dans le besoin. D'autre part, elles sont principalement regroupées dans et autour des agglomérations et obligent les personnes isolées à s'éloigner de leurs proches. Le constat est similaire pour les centres de soins, la distance entre les structures spécialisées et les lieux de résidences des personnes très isolées

entraînant souvent une absence de médicalisation suivie. Il est donc nécessaire de mettre en place des actions spécifiques de soutien au maintien à domicile.

3. Accompagner les politiques territoriales d'aide à la personne à domicile et identifier les moyens nécessaires à son application

Le maintien à domicile des personnes empêchées (raisons médicales, personnes âgées) constitue globalement une amélioration de la qualité de vie des populations et s'impose comme source de création d'emplois liés aux services aux personnes.

L'idée consiste donc à établir un plan d'action capable de répondre aux attentes des populations et des professionnels.

Des aides à la rénovation de l'habitat peuvent également contribuer à améliorer les conditions de vie dans les zones isolées.

Enfin, un dispositif de soutien financier ou logistique doit permettre aux personnes qui le souhaitent de rester chez elles plutôt que d'entrer dans un centre médicalisé ou spécialisé.

2.1.3 Aide au logement en zone rurale et à l'aménagement sur terres coutumières

4. Atteindre l'objectif annuel de 100 nouvelles habitations aidées en milieu rural

Le programme d'accession aidée à la propriété, inscrit dans le contrat de développement 2006-2010, contribue chaque année à la construction de 100 maisons dont 60% se situent en tribu. Ce programme sera évalué et pérennisé en inscrivant des objectifs dimensionnés aux besoins.

5. Engager de nouvelles opérations de lotissements ou lots commerciaux sur terres coutumières d'ici 2015

Pour compléter le dispositif précédemment décrit, une expérimentation est en cours avec le GDPL Kanoda. Elle vise la construction de lotissements en faveur de primo accédants et le développement du parc locatif sur les terres coutumières. Le retour sur expérience permettra à moyen terme de multiplier ces opérations. Toujours à titre expérimental, une réflexion sur l'aménagement d'un lotissement et sur les outils juridiques permettant la réalisation de lots commerciaux sur terre coutumière est actuellement menée en partenariat avec le GDPL Waka et la SEM Agglo. Un bilan de cette opération sera réalisé dans les deux ans et une éventuelle extension à d'autres terres coutumières décidée.

2.1.4 Intensifier le rôle de la femme dans le développement économique et culturel des zones isolées

6. Renforcer les aides à la formation, à la création, et à la gestion de structures associatives pour les femmes

L'implication des femmes dans l'économie des territoires isolés participe au maintien des populations sur leur lieu de vie et aide à promouvoir l'égalité des chances. Cela passe notamment par l'accompagnement des femmes au montage de leur projet via des aides spécifiques. Des opérations seront menées en ce sens dès 2009.

7. Décentraliser les actions et les activités de la Mission à la condition féminine

La Mission à la condition féminine entend, en 2009, associer de façon plus soutenue, les femmes à ses missions. Cela passe par la création de « relais » décentralisés. Des relais qui permettront des interventions de proximité et une meilleure prise en compte des besoins financiers, sanitaires, et pédagogiques des femmes.

2.2 Aider à la diversification économique, aux nouveaux métiers et aux innovations

2.2.1 Développer la transformation locale des produits issus de la pêche et de l'agriculture pour une meilleure valorisation

8. Aider à la création d'unités de valorisation des fruits et légumes en Province sud à proximité des principaux lieux de production

Une grande partie des besoins en produits transformés sont importés. Afin de capter ce marché, il est nécessaire d'aider au développement de structures qui contribueront au dynamisme local lié à la vente et à la valorisation des produits de la pêche ou de l'agriculture. Une opération pilote sera conduite en 2009. Une étude d'opportunité a déjà été lancée. Elle servira à définir les potentiels agroalimentaires des territoires ainsi que les projets éventuels de valorisation locale des produits.

2.2.2 Soutenir les nouveaux métiers et emplois liés à la protection de l'environnement

9. Instaurer des aides à la création d'emplois liés à l'environnement

Les préoccupations environnementales font émerger des besoins en termes d'activités et de services spécifiquement dédiés à l'environnement, dans des domaines comme la gestion des déchets ou dans des secteurs comme l'agriculture biologique, l'écotourisme ou la production de plantes ornementales endémiques. D'autre part, certains secteurs d'activités peuvent se voir contraints de modifier leur méthodologie pour diminuer leur impact écologique. L'idée est de permettre le développement de ces nouveaux métiers ou l'acquisition des bonnes pratiques par la mise en place d'aides spécifiques. Un travail de concertation et de réflexion sera conduit dans ce sens d'ici 2010 pour une mise en œuvre à partir de 2011.

10. Favoriser le développement de la filière de production d'espèces de flore endémiques

Les besoins en essences locales sont amenés à croître avec, notamment, le développement de l'exploitation minière et l'importance des surfaces dégradées par le feu. Les essences locales peuvent également répondre dans le futur aux besoins du territoire en ce qui concerne l'utilisation de bois pour la construction. Il existe un fort potentiel de valorisation pour les espèces à vocation horticole, pour les espaces vert et le marché du particulier. La valorisation de ces produits locaux sera source d'emploi et de valeur ajoutée pour l'économie et l'environnement. La province entend soutenir la filière par un soutien technique et financier aux porteurs de projets qui concernent les essences pour la production de bois, la réhabilitation des sites miniers et l'horticulture. Il est aussi prévu de proposer, d'ici 2010, une formation ou des mesures d'accompagnement financier pour favoriser le développement de la filière.

• Des chantiers d'insertion consacrés au reboisement en 2009

Afin de promouvoir la formation des demandeurs d'emploi à la production horticole d'espèces endémiques et en vue de soutenir les activités liées à la production locale d'espèces végétales endémiques, des stages SITAC sont en cours de développement sur la commune de Thio en partenariat avec la DDR. Des chantiers d'insertion seront programmés par la suite pour contribuer aux projets de reboisement.

11. Poursuivre le développement de l'agriculture raisonnée

Une utilisation expérimentale plein champs des auxiliaires de cultures issus de la bio fabrique est programmée pour 2009. Elle sera mise en pratique par les professionnels dès 2011, en substitution des pesticides. Les

techniques de l'agriculture raisonnée sont source de nouvelles filières et de savoir-faire à développer, notamment dans le cas de la production biologique intégrée.

12.Lancer un appel à projet pour encourager les démarches innovantes en matière d'environnement dans les entreprises

En dehors des métiers liés à l'environnement, toute entreprise peut aussi avoir un rôle à jouer et s'impliquer dans la diminution des impacts et dégradations environnementales. Cela permet de dynamiser les réflexions, mais aussi de récompenser les meilleures applications qui pourront ensuite être étendues à l'ensemble d'un secteur d'activité. Cette démarche, du type « Trophée des entreprises », pourrait associer différentes structures partenaires (fédérations, chambres consulaires, entreprises mécènes...) s'inscrire dans la durée et avec une reconduction biannuelle et un thème non figé.

2.2.3 Accompagner les projets de développement économique par la formation et la structuration des filières

13.Etudier un dispositif de formation des professionnels du tourisme au développement durable

En parallèle du nouveau classement des infrastructures touristiques sur des critères d'environnement et de qualité, des dispositifs d'accompagnement des professionnels seront étudiés dès 2009 pour accompagner la mise à niveau des infrastructures et des services. Dans le cadre nota, des actions de formation des professionnels au développement durable seront conduites.

La participation de la province Sud au projet d'institut territorial de formation au tourisme de Pays envisagé pour 2012 contribuera fortement à la professionnalisation des entreprises et au développement d'une offre touristique de qualité.

• Des formations qualifiantes pour les métiers liés au tourisme vert

Parallèlement et suite à la professionnalisation des guides équestres, des formations vont être initiées pour les guides pédestres par le biais de stages qualifiants et ce dès 2009.

14.Finaliser un système de classement touristique intégrant des critères de Développement durable

Afin d'inciter le milieu hôtelier à améliorer ses pratiques en matière d'environnement, le système de classification des établissements touristiques est en cours de refonte. Opérationnel fin 2009, il intégrera parmi les critères qualitatifs, des exigences environnementales.

AXE STRATÉGIQUE 3 : DESTIN COMMUN, SOLIDARITÉ ENTRE GÉNÉRATIONS

La solidarité est un des piliers de toute politique de développement durable. Elle vise à garantir l'égalité des chances pour répondre aux besoins fondamentaux des communautés comme l'accès aux soins, l'alimentation, l'éducation ou l'insertion sociale.

L'approche retenue impliquera pour la collectivité de :

- Prévenir l'exclusion sociale et la marginalisation des populations
- P Aider à l'accès à l'emploi et lutter contre la vie chère
 - A Garantir une qualité de vie équitable
 - G Améliorer l'accès des personnes handicapées aux activités de loisirs
 - A Améliorer les résultats dans la lutte contre l'échec scolaire
 - A Développer les mesures d'accompagnement scolaire

3.1 Garantir l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation

3.1.1 Soutenir la parentalité, la réussite scolaire et la lutte contre l'illettrisme

15. Généraliser progressivement le dispositif de contrat de réussite éducative à toutes les écoles

La réussite scolaire est en partie dépendante d'un climat familial serein et de mesures d'accompagnement et de soutien adaptées aux besoins. Les contrats de réussite éducative sont aujourd'hui les moyens développés par la province Sud pour garantir des actions de soutien scolaire adaptés dans les écoles des secteurs dits prioritaires. Afin de permettre à tous de bénéficier de telles initiatives, ils seront étendus progressivement et d'ici 2011 à toutes les écoles de la province.

16. Réaliser un état des lieux de l'analphabétisme, de l'illettrisme et du décrochage scolaire

Il s'agit d'engager une réflexion et des moyens pour accompagner les jeunes et les adultes éprouvant des difficultés, notamment en soutenant les opérations conduites en la matière par les bibliothèques et les associations du territoire. Cela passe par un état des lieux de l'analphabétisme, de l'illettrisme et du décrochage scolaire, le constat final permettant de mettre en œuvre des actions ciblées pour réduire le nombre de personnes en difficulté.

17. Lancer deux contrats éducatif locaux (CEL) ou contrats d'animation tribale par an (CAT)

L'accompagnement scolaire peut aussi s'appuyer sur le contrat éducatif local (CEL), l'objectif étant de créer chaque année deux CEL ou CAT et d'organiser une rencontre annuelle des acteurs pour garantir le partage d'expérience et la dynamisation des opérations.

18. Poursuivre et pérenniser le programme de bourse scolaire et de soutien scolaire personnalisé

Cette année, plus de 2 000 enfants ont déjà bénéficié d'un dispositif d'accompagnement scolaire qui a aussi pour avantage de créer des activités. Ce dispositif concerne aussi bien le soutien scolaire que l'accès à des activités de loisirs. Il peut s'agir tout aussi bien de bourses aux élèves, d'un suivi et d'aides personnalisées. Sachant que 300 élèves bénéficient de ces dernières dispositions chaque année, les objectifs sont maintenus en 2009.

19. Développer un dispositif d'intervention ciblé sur les adolescents

La déscolarisation précoce est une préoccupation importante et contribue à l'exclusion sociale et à la délinquance.

Des actions sont déjà menées en partenariat avec la MIJ pour les 16-25 ans et un fonds d'aide a été défini en 2008. Prochainement, un chargé de mission coordonnera plus spécifiquement ces opérations à l'échelle de la

province, et un programme d'intervention ciblera la santé des adolescents, la priorité étant la prise en compte médicale et sociale de ces jeunes. Des actions de sensibilisation et d'information accompagneront cette politique, en partenariat avec l'enseignement secondaire et l'université.

20. Créer des dispositifs de repérage de l'enfance en difficulté dans les écoles primaires

La mise en place de lieux d'écoute dans les collèges ayant donné satisfaction, des initiatives semblables seront déployées à moyen terme (d'ici 2012) dans les écoles primaires.

21. Elaborer un règlement provincial des communautés scolaires

Afin de renforcer le rôle de chaque acteur dans l'éducation des enfants (enseignants, parents, etc.), un règlement provincial des communautés scolaires sera établi en 2009, en concertation avec les parties intéressées (Syndicats, parents, etc.). Destiné à clarifier les rôles éducatifs, droits et devoirs de chacun, il pourrait être appliqué dès 2010.

3.2 Soutenir l'insertion des populations et les actions de solidarité

3.2.1 Insertion sociale par le logement et l'emploi

22. Atteindre les 240 bénéficiaires annuels du dispositif DILE

Né en 2007, le dispositif DILE répond doublement aux enjeux d'insertion sociale, en apportant une réponse conjointe au besoin de logement qu'induit l'accès à l'emploi. L'objectif en 2008 est d'aider 240 demandeurs d'emploi, sachant que le taux de réussite (emploi acquis) du dispositif s'est élevé en 2008 à 50% pour les plus de 25 ans et à 25% pour les plus jeunes. Initialement consacré au relogement des squatteurs, Le dispositif a évolué selon les besoins, se consacrant d'avantage à l'accès et au maintien au logement en 2008. La tendance se confirmera en 2009 avec, en plus, une réflexion pour ajouter à court terme dans les objectifs des aides au déménagement et au logement vers les nouveaux pôles d'emplois comme la zone VKP.

23. Développer l'offre de stage pour faciliter l'accès à l'emploi en entreprise

Les activités d'insertion par l'emploi sont soutenues par la province Sud, comme c'est le cas depuis deux ans pour la Régie de quartier.

Les aides à l'accès à l'emploi par l'apprentissage sont amenées à être étendues en 2009 grâce, notamment, au programme SAFIR mené en partenariat avec la MIJ et dont l'objectif est de faciliter l'accès à des stages ou des formations rapides dans l'entreprise.

24. Accompagner les femmes dans la vie au quotidien, l'insertion professionnelle et l'acquisition de gestes éco-responsables

Des journées découvertes, ateliers, stages et conférences au sein de la Maison de la Femme seront proposées aux femmes en 2009 pour les sensibiliser à l'information, la découverte et l'apprentissage de savoirs, aux savoir-faire et savoir-être utiles à la vie quotidienne, à l'insertion professionnelle et au respect de l'environnement. Seront proposés des thèmes aussi divers que la gestion d'un budget familial ou les gestes et techniques participant à la réduction des coûts et respectueux de l'environnement (fabriquer son pain, du savon, réaliser des économies d'énergie, initiation à la collecte et au tri sélectif, au recyclage, au compostage). Un accompagnement de la deuxième chance pour les femmes en grande difficulté d'insertion professionnelle sera également mis en place.

3.2.2 Insérer socialement les personnes handicapées

25. Maintenir le dispositif animateur H dans les centres de vacances

L'accueil des enfants handicapés dans les structures de loisirs est déjà initié. Ces dispositifs d'accompagnement et de soutien sont à renforcer car ils ne pourront répondre à terme à la demande croissante des familles. Il est donc prévu, à moyen terme, d'associer à la démarche d'autres partenaires.

26. Adapter les équipements sportifs et de loisirs pour accueillir les enfants handicapés

Parallèlement à l'encadrement spécifique des enfants handicapés, des équipements ou des programmes devront être adaptés pour diversifier l'offre adaptée de sport et de loisirs. Un bilan sera réalisé en 2009 en vue d'une mise en œuvre des actions d'ici 2010.

3.3 Favoriser la mixité sociale et améliorer les conditions de vie

27. Appliquer le principe de mixité sociale dans les opérations de logement social

Ce principe de mixité est d'ores et déjà appliqué dans 80% des opérations de logement social intégrant les trois catégories de populations : logement très aidé, logement aidé, aide transitoire au logement. Une vigilance est également apportée sur la mixité culturelle des populations.

• Opération pilote à Tuband sur le relogement des habitants de squat

Dans le cadre d'une politique de relogement des squatters situés en zone prioritaire et de diminution de l'habitat précaire, la province Sud pratique des opérations de relogement par le biais de « protocoles ». La refonte à moyen terme de cette démarche permettra d'élargir le champ d'actions et de lui donner plus de souplesse afin de permettre le relogement à une échelle intercommunale. Une opération pilote a été conduite à Tuband et visait le relogement des anciens squatteurs de Tuband dans ce même quartier et dans des logements adaptés à leur mode de vie initial. Un bilan à 2-3 ans de cette initiative rendra compte de la réinsertion de ces populations et, en fonction des résultats obtenus, des initiatives similaires seront lancées ailleurs.

3.3.1 Rénover l'habitat et améliorer les conditions d'hygiène et de salubrité des lieux de vie

28. Améliorer la qualité de l'habitat en tribu

Dans le cadre du programme d'aide à la rénovation de l'habitat qui concerne actuellement 90 logements par an, 60% des opérations à venir seront recentrées sur les tribus contre 20% actuellement.

3.3.2 Aider à la mobilité pour le désenclavement des populations

29. Améliorer l'accessibilité aux activités de loisirs pour tous par des actions coordonnées avec les acteurs locaux

Des dispositifs d'aides permettent aux plus démunis d'accéder aux centres de loisirs, centres de vacances et activités sportives de la province Sud.

A partir de 2009, afin de toucher l'ensemble du public cible, les médiateurs et les assistantes sociales vont intervenir au sein du dispositif.

Une réflexion globale avec les différents partenaires sur l'offre de transport sera également menée à court terme afin d'améliorer la mobilité de tous. Il faut en effet que les enfants, notamment ceux bénéficiant d'aides, puissent profiter des installations et activités de loisir. Les actions mises en œuvre d'ici 2010 feront l'objet d'un bilan en vue de préciser les objectifs pour 2011.

Pour faciliter l'accès aux activités de loisirs, il est aussi prévu de réaliser un certain nombre d'équipements en tribu, via notamment des chantiers d'insertion.

AXE STRATÉGIQUE 4 : INFORMATION, ACCÈS À LA CONNAISSANCE ET IMPLICATION CITOYENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La politique de développement durable n'aura de sens que si elle associe tous les acteurs dont la société civile. Les populations (jeunes, citoyens, professionnels, etc.) ont un rôle à jouer dans cette politique, mais il est primordial de les (in)former pour appuyer ou garantir leur implication face aux enjeux sociaux et environnementaux d'aujourd'hui.

L'approche retenue impliquera pour la collectivité de :

- d** Renforcer la vigilance terrain pour les maladies émergentes et le système d'alerte épidémique
- é** Améliorer les conditions de vie (santé, sécurité) dans les établissements scolaires
- A** Renforcer l'implication éco-citoyenne du jeune public par des programmes et supports éducatifs ciblés
- é** Initier les réflexions sur les enjeux du développement durable de la province Sud
- I** Aider les secteurs d'activités à mieux appréhender leurs impacts environnementaux
- A** Guider et orienter le grand public vers une attitude éco responsable
- G** Développer l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de communication

4.1 Informer et prévenir sur les risques émergents concernant la santé et la sécurité des populations

4.1.1 Améliorer la réactivité en cas d'épidémie par des actions concertées et une coopération régionale

30. Identifier les risques épidémiques et maladies émergentes par des actions de vigilance sur le terrain

Il est primordial dans le cadre de la politique de prévention des risques épidémiques de disposer d'une veille efficace, et ce dès 2009.

Le dispositif des médiateurs en tribus permet de relayer l'information et d'assurer un certain niveau de vigilance sur les épidémies vis-à-vis des professionnels de la santé.

Afin d'améliorer les techniques et approches, la recherche sur les épidémies et les moyens de veille et de lutte doivent être étendues à une échelle régionale. La coopération avec les instituts et organismes concernés permettra d'adapter au mieux ces mécanismes de prévention ainsi que la réactivité en cas d'épidémie.

Les évolutions et modifications, notamment climatiques, peuvent entraîner des risques dits émergents sur la santé, comme la répétition accélérée d'épidémies de dengue, d'épisodes de forte chaleurs et ses effets de plus en plus accentués (déshydratation...), ou encore l'extension en Nouvelle-Calédonie de l'aire de répartition du paludisme présent dans les îles voisines.

Des actions concertées d'information et de soutien permettront d'associer localement chaque citoyen.

A l'échelle régionale, l'action de veille et d'observation des maladies et des épidémies associée à des réponses de lutte apportées localement aideront à définir au mieux et à anticiper les risques épidémiques. La province Sud s'engage à participer aux démarches actuelles menées par les organismes compétents en la matière, et à initier des actions complémentaires si nécessaire.

4.1.2 Eduquer et communiquer dans le milieu scolaire pour prévenir les risques sur la santé et la sécurité

Au sein des établissements scolaires, existe un dispositif de prévention de la violence à l'école. Il prévoit notamment l'établissement de fiches de renseignements sur les événements de violence, leur suivi donnant lieu à des actions pédagogiques coordonnées et cohérentes de vigilances ou prévention, notamment par le biais du support « Chic la coccinelle ». Parallèlement, les formations du personnel enseignant à la médiation et la gestion des conflits continuent.

31. Consolider le plan « santé-école » pour la rentrée 2010

La coordination de l'ensemble des actions en matière de santé dans les écoles conduites dans les cinq prochaines années va être matérialisée par le plan « Santé-école » qui vise notamment la lutte contre l'obésité, et plus globalement l'éducation à l'alimentation et à l'hygiène. Certains volets sont déjà en œuvre (lutte contre l'obésité, lutte contre le rhumatisme articulaire aigu, orthophonie), et d'autres vont bientôt l'être (hygiène, violence à l'école...). L'ensemble des thématiques seront abordées avec les parents d'élèves et les enseignants afin de définir au mieux les actions à mettre en œuvre de manière concertée et cohérente, l'objectif étant de garantir la réussite scolaire malgré les difficultés rencontrées par les élèves.

32. Inscrire la province Sud dans les dispositifs contractualisés ayant pour objectif le mieux être des jeunes dans les établissements du second degré

4.2 Responsabiliser les citoyens sur l'environnement par l'information et la sensibilisation

4.2.1 Impliquer éco-citoyennement le jeune public

33. Renforcer les supports éducatifs liés à l'environnement dans les écoles

Il s'agit d'apporter, dès la rentrée 2010, un appui technique aux équipes pédagogiques, ceci afin d'intégrer au mieux les caractéristiques de l'environnement local.

Plusieurs mesures sont prévues :

- **Intégration de l'environnement et du développement durable dans les programmes scolaires d'adaptation locale**

L'élaboration de programmes incluant une sensibilisation aux enjeux de l'environnement et du développement durable appliqués au contexte calédonien, participe à l'implication éco-citoyenne des jeunes. Un groupe de travail sera constitué en 2009 pour proposer une évolution des programmes à la rentrée 2010.

- **Mise en œuvre d'un programme d'initiation à l'environnement sur l'îlot Uere, dans la baie de Sainte-Marie**

Les infrastructures éducatives du centre nautique de la Côte Blanche vont évoluer avec la mise en place, dès 2009, d'un faré de la découverte sur l'îlot Uéré. L'aménagement d'un sentier botanique et l'accueil de classes vertes permettront d'ici 2011, en parallèle des activités sportives développées sur le site, de mener des opérations de sensibilisation et d'éducation sur la protection de la biodiversité.

- **Mise à disposition d'activités et supports éducatifs au parc zoologique et forestier**

Dès 2009, les services et les équipements du parc zoologique et forestier seront améliorés pour permettre de porter à 80 élèves la capacité et la qualité d'accueil des scolaires.

- **Mise en place d'activités sportives et de loisirs avec orientation environnementale dans les classes vertes**

Dans le cadre des activités de sport et de loisirs, des opérations avec thématique environnementale, telles des courses d'orientation, seront proposées à partir de la rentrée 2010.

- **Formation d'animateurs spécialisés dans la conduite de programme éducatifs environnementaux**

L'animation d'activités d'éducation à l'environnement nécessite de disposer de personnel sensibilisé à la question et compétent pour les mener à terme. Afin d'intégrer l'environnement dans l'offre d'activités et de loisirs offerte aux enfants, quatre animateurs (deux issus des activités pleine nature et deux concernés par les activités nautiques) vont être formés spécifiquement pour intervenir sur les différents sites des programmes spécifiques.

34. Lancer un concours d'idée dans les écoles sur la protection et la valorisation de l'environnement

Un concours d'idées pour la prise en compte de critères environnementaux et la sensibilisation des organisateurs, des participants et des visiteurs à l'environnement, va être lancé dans les écoles. Il s'inscrira dans le cadre de la préparation des jeux interprovinciaux qui se tiendront en 2010, en province Sud, et contribuera à renforcer l'implication citoyenne et plus particulièrement celle des jeunes sur un sujet mobilisateur.

4.2.2 Prendre en compte les problématiques environnementales dans les activités de développement économique par la diffusion d'informations techniques appropriées

35. Créer des fiches conseil pour la bonne gestion environnementale dans les métiers du tourisme, du bâtiment et de l'agriculture

Les activités professionnelles ont un rôle à jouer dans la protection de l'environnement et, en dehors des obligations réglementaires qui s'imposent à elles, des efforts de communication et de sensibilisation contribueront à diffuser et à faire adopter des pratiques responsables.

D'ici 2011, en partenariat avec la CCI, des fiches conseil vont être établies pour la gestion environnementale à destination des professionnels du tourisme.

De même, dans le secteur de l'agriculture, la province Sud travaille à l'intégration des informations environnementales dans les fiches de prescription technique pour encourager les bonnes pratiques.

36. Définir et appliquer une charte et un guide d'éco-conduite par catégorie d'activités

Dans le cadre de l'organisation des activités de sport et de loisirs, une charte d'éco-conduite, définie pour chaque catégorie d'activité, engagera notamment les associations dans le respect de l'environnement, comme cela a déjà été réalisé dans les livrets provinciaux.

Il est aussi prévu d'élaborer trois brochures spécifiques dans les deux ans qui viennent : un guide des bonnes pratiques environnementales qui sera accompagné d'une charte d'engagement pour les activités appelées à se développer sur les espaces protégés, les parcs et les sentiers pédestres ; un guide grand public des bonnes pratiques concernant l'usage des substances nuisible pour l'environnement et la santé (pesticides, herbicides..) ; et un guide/site internet de l'éco-achat en Nouvelle-Calédonie, en relation avec les associations de consommateurs et les commerçants.

4.2.3 Impliquer tous les citoyens dans la préservation de l'environnement

37. Développer les formations à l'environnement des médiateurs sociaux

Les efforts de sensibilisation à l'environnement doivent concerner tous les citoyens.

Le renforcement des rôles des médiateurs en tant qu'ambassadeurs de l'environnement auprès des populations permettra de déployer la politique de sensibilisation sur l'ensemble de la province et de garantir la transmission des informations en la matière. Ces ambassadeurs bénéficieront d'ici 2010 d'une formation donnée par leur coordonnateur, lui-même formé sur les problématiques environnementales et les informations pédagogiques à diffuser.

38. Installer une cyber base dans chaque Maison d'information du livre et de l'image (MILI)

Les MILI permettent la diffusion de livres et offrent un accès à Internet aux populations les plus éloignées. Des Cyber base vont être développées à court terme dans les tribus pour arriver à un taux d'équipement de 100% d'ici 2010, et du matériel informatique va être mis à disposition par la province, notamment dans le cadre des opérations de recyclage de ses équipements.

39. Pérenniser l'équipement informatique des écoles dotées d'un accès à Internet

La totalité des écoles publiques et privées est aujourd'hui équipée d'Internet. Le développement du plan « Opération et développement Internet OPI dans les écoles » doit favoriser l'accès à la culture numérique et aux nouvelles technologies de communication et d'information.

40. Proposer un espace Internet gratuit au sein de la maison de la femme et soutenir un programme d'initiation à l'informatique

Les nouvelles techniques d'information doivent rester accessibles aux femmes et permettre une ouverture vers le monde au travers du Net, favorisant ainsi des échanges vers l'extérieur ou des communes avoisinantes.

AXE STRATÉGIQUE 5 : PRÉSERVATION ET DÉVELOPPEMENT DES CULTURES

La diversité des populations et cultures locales est l'une des richesses de la Nouvelle-Calédonie. Elle doit être valorisée pour contribuer à l'élaboration d'un destin commun. La culture doit être envisagée comme créatrice de liens sociaux et non d'isolement des traditions.

L'approche retenue impliquera pour la collectivité de :

- d** Connaître et identifier le patrimoine bâti ancien et archéologique
- C** Préserver et conserver le patrimoine culturel
- P** Transmettre le patrimoine culturel
- T** Favoriser la médiation culturelle
- F** Valoriser les différents courants d'art et notamment l'art contemporain
- V** Renforcer l'ouverture à la diversité culturelle
- R** Développer le tourisme culturel
- D** Développer l'intégration artistique des aménagements

5.1 Favoriser la conservation et la transmission du patrimoine culturel

5.1.1 Connaître et protéger le patrimoine

41. Inventorier l'ensemble du patrimoine bâti ancien

Les opérations d'inventaire du patrimoine bâti ancien ont déjà commencé en province Sud. L'objectif est de référencer l'ensemble du patrimoine existant d'ici cinq ans, en vue d'établir un état des lieux pour ensuite mettre en œuvre des actions de valorisation et de conservation ciblées sur les ouvrages prioritaires.

42. Renforcer le soutien à la recherche archéologique

La province entend développer l'archéologie préventive et mettre en place une réglementation adaptée d'ici 2012. Elle va soutenir la réalisation d'une carte des sites archéologiques, en partenariat avec département archéologique de la Nouvelle-Calédonie. Cette cartographie sera ensuite prise en compte dans les documents d'urbanismes.

Parallèlement, les sites archéologiques vont être valorisés en facilitant notamment leur découverte par les scolaires et en structurant l'offre touristique liée à ces sites.

43. Définir une stratégie de préservation des sites culturels

La stratégie sera définie en concertation avec les responsables coutumiers et les services du territoire concernés et une cartographie des sites développée à partir de 2009 et associée à des mesures de mise en valeur et de protection.

5.2 Transmission du patrimoine culturel

44. Développer les échanges intergénérationnels par des événements

La province entend organiser des manifestations thématiques susceptibles de relayer auprès des générations futures les pratiques ancestrales des femmes en matière d'artisanat, de culture, de jardinage, gestes au quotidien et autres savoir-faire souvent plus respectueux de l'environnement que les pratiques actuelles.

45. Renforcer le soutien à la publication de contes traditionnels traduits en langue vernaculaire

Ce soutien apporté à l'édition d'ouvrages en langue vernaculaire permettra d'améliorer l'offre culturelle en la matière et participera à la promotion de ces langues auprès des jeunes publics.

46. Traduction du programme de sensibilisation à la lutte contre la violence « Chic la coccinelle » en langue vernaculaire

Le programme « Chic la Coccinelle » a été mis en place en 2007 afin de réaliser des opérations de sensibilisation contre la violence dans les écoles primaires. Il est prévu de les traduire en langue vernaculaire pour la rentrée 2009.

47. Signaler l'ensemble des sites et lieux-dits en langue kanak

La mise en valeur des lieux-dits en langue kanak est une volonté inscrite dans l'accord de Nouméa, sa mise en œuvre ayant été déléguée aux provinces. La province Sud s'engage à achever cette opération d'ici 2012.

5.3 Développer l'accès à la culture

5.3.1 Favoriser la médiation culturelle

48. Rendre accessible les œuvres et les pratiques artistiques au public empêché ou en difficulté

La culture contribue de manière significative au bien-être des personnes et à leur épanouissement. Permettre à chacun d'y accéder est un gage de démocratisation et de renforcement du lien social. Des actions seront mises en œuvre dans ce cadre telles qu'un programme d'éducation à l'image avec les jeunes délinquants...

49. Développer l'éducation artistique

L'éducation artistique passe par des actions éducatives hors temps scolaire qui viennent en complément des dispositifs déjà existants en temps scolaire comme les ateliers artistiques et culturels, les classes à projet artistique et culturel et les classes dites découvertes.

5.3.2 Valoriser la diversité culturelle

50. Créer un festival annuel des cultures urbaines

Pour favoriser l'épanouissement et l'expression artistique des jeunes, la province entend créer, à compter de 2009, un festival regroupant toutes les disciplines artistiques se référant aux cultures urbaines.

51. Renforcer les échanges scolaires entre territoires

Pour favoriser l'ouverture à la diversité culturelle et la rencontre entre scolaires de zones différentes (prioritaires, rurales...), des opérations seront conduites d'ici 2012. En parallèle, seront développées les possibilités de séjour (dortoirs, internats, familles d'accueil) des scolaires.

52. Favoriser la réalisation d'actions interculturelles

Des espaces de rencontres et d'échanges autour de thématiques artistiques et culturelles vont voir le jour. Et un forum réunissant les associations et les collectivités est prévu pour 2010.

5.3.3 Développer l'économie culturelle

53. Promouvoir le tourisme culturel

Parmi les actions à engager dans ce cadre, la création de musées locaux sera encouragée ainsi que la valorisation du patrimoine à des fins touristiques, ceci en partenariat étroit avec le réseau AMICAL géré par l'office du tourisme.

5.4 Promouvoir la création artistique

5.4.1 Valoriser l'art contemporain

54. Proposer la création d'un fonds provincial d'art contemporain

Il s'agit d'actualiser l'inventaire des œuvres acquises par la province Sud et de définir une politique d'acquisition, de conservation, d'exposition et de mise en valeur, l'objectif étant de créer, d'ici 2010, un fonds provincial d'art contemporain.

55. Mettre à disposition un espace d'exposition gratuit pour les artistes débutants au sein de la Maison de la femme

La Maison de la femme souhaite s'ouvrir et devenir un espace d'échanges, d'épanouissement et de communication pour des artistes locaux, notamment débutants.

5.4.2 Intégrer les artistes locaux dans les projets d'aménagement

56. Appliquer la délibération relative au 1% artistique dans les bâtiments publics

La délibération relative au 1% artistique dans le budget des constructions et aménagements publics est applicable depuis septembre 1992. Elle doit être mise en œuvre dans les faits par une meilleure coordination des services de la culture et de l'équipement.

Cette mesure soutiendra également la création d'œuvres artistiques originales et participera à leur diffusion, notamment par la promotion d'œuvres s'inscrivant dans une démarche de métissage artistique.

Dans le même ordre d'idées, l'aménagement des espaces verts de la province Sud pourra également faire appel à des artistes locaux.

**AXE STRATÉGIQUE 6 : MAINTIEN DE NOTRE BIODIVERSITÉ
EXCEPTIONNELLE ET DE NOTRE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE**

A l'heure où le récif de Nouvelle-Calédonie est inscrit au Patrimoine mondiale de l'humanité, et compte tenu d'un taux remarquable d'endémisme des espèces végétales et animales, la population et les institutions du territoire ont le devoir de conserver et de valoriser de manière responsable cette richesse pour la restituer aux générations futures.

Les engagements de la collectivité pour répondre à cet enjeu consisteront à :

- L** Renforcer la lutte contre les espèces envahissantes
- R** Garantir la survie des espèces endémiques
- G** Prévenir le risque incendie
- P** Renforcer la prévention des risques en entreprise
- R** Limiter les pollutions des milieux et leur dégradation
- L** Consolider la réglementation
- C** Protéger les espaces remarquables
- P** Aménager tout en valorisant les espaces et ressources naturels

6.1 Lutter contre les menaces sur la biodiversité

6.1.1 Renforcer et coordonner les actions de lutte contre les espèces envahissantes

57. Définir une liste prioritaire d'espèces envahissantes et mettre en place un plan d'actions ciblées

De nombreuses espèces envahissantes sont présentes sur le territoire et font d'ores et déjà l'objet d'actions spécifiques d'éradication ou d'information grand public.

Afin de maîtriser au mieux ces espèces et de définir une politique concertée et partagée de lutte, une première action vise à déterminer et à valider par l'ensemble des parties intéressées dès 2009 certaines espèces envahissantes pour lesquelles des actions doivent être engagées en priorité. Cette liste sera évolutive.

Les actions qui seront mise en œuvre dans le cadre de ce plan d'actions consisteront notamment en :

- **Elaboration d'un plan de lutte contre les espèces envahissantes du domaine de Deva**

La zone de Deva comporte un des derniers lambeaux de forêt sèche de la grande terre. Le milieu est particulièrement sensible à l'introduction d'espèces exogènes animales et végétales. Afin de consolider et de développer les efforts dans la lutte contre les espèces envahissantes, il est nécessaire de lancer, dès 2009, un plan de lutte entraînant des opérations particulières d'aménagement et de gestion. Ce plan de lutte précisera, par espèces concernées, les modalités d'actions. Une première expérimentation est proposée sur le site de Deva.

- **Elargissement du réseau d'observation des espèces envahissantes par la formation et l'identification terrain des agents concernés (DPM, DDR, médiateurs)**

Les connaissances sur la répartition des espèces méritent aujourd'hui d'être renforcées et suivies par des actions de terrain plus fortes. La province Sud envisage donc à moyen terme (2011) de solliciter, pour l'observation des espèces envahissantes, les agents qui ont une action de proximité, et d'élargir ainsi son réseau d'identification des zones les plus « dégradées ». Ce dispositif et les éléments d'observation seront partagés avec les services compétents de la province Nord afin de mettre en œuvre les actions de prévention et d'éradication les plus cohérentes.

- **Poursuite et renforcement des opérations d'éradication totale des espèces envahissantes sur les îlots du lagon**

Des opérations pilotes d'éradication totale des espèces envahissantes seront conduites chaque année sur les îlots, en lien notamment avec les associations de protection de la nature et les usagers du lagon.

- **Maîtrise de la population de cervidés et de cochons sauvages**

La province entend mener une lutte renforcée pour un contrôle complet de la population de cervidés et de cochons sauvages d'ici 2015. Un bilan concerté

concernant la gestion des populations est prévu en 2010. Avec une attention portée particulièrement concernant le surpâturage dans les périmètres de protection des eaux et plus généralement en amont des captages d'eau potable pour préserver la ressource en qualité et quantité.

6.1.2 Stopper toute nouvelle extinction d'espèce endémique

58. Empêcher toute nouvelle extinction d'espèces endémiques

La province s'engage à déployer toute mesure nécessaire à la préservation d'une espèce endémique dont la survie serait menacée à court terme.

59. Etablir une liste prioritaire des espèces menacées

L'idée est d'établir en 2009, en partenariat avec les organismes de recherche, les associations de protection de l'environnement et les partenaires institutionnels, une liste des espèces animales et végétales qui nécessitent une vigilance particulière face au risque d'extinction. Une fois cet inventaire réalisé, il faudra alors mettre en place un plan d'action pour la sauvegarde de ces espèces.

Afin de déployer cette veille tant au niveau terrestre que maritime, il est nécessaire de soutenir la mise à jour des inventaires, notamment ceux effectués par les organismes internationaux spécialisés tels que l'IUCN.

60. Cartographier les espèces et les milieux dans le cadre de l'élaboration du Système d'Information Géographique (SIG) provincial

Dans le cadre de l'élaboration du SIG provincial, des cartes représenteront les localisations des espèces, dans le cas de niches très localisées, ainsi que les zones de pression (tourisme, industrie, pêche, chasse, urbanisation, feu) pour ces espèces. Cet outil, qui sera réalisé en lien avec les institutions et les organismes de recherche concernés et qui doit être finalisé d'ici 2010, aidera à la prise de décision quant à la préservation des espèces menacées.

6.1.3 Lutter contre les dégradations par le feu des écosystèmes

61. Installer des panneaux « PréviFeu » dans chaque parc et réserve et réaliser une cartographie des risques d'incendies des zones naturelle

Les incendies représentent un des principaux dangers pour les écosystèmes locaux.

Afin de sensibiliser le grand public, des panneaux pédagogiques, mais également d'alerte, appelés PréviFeu, seront aménagés d'ici 2010 dans les parcs et réserves ainsi que dans les zones sensibles. Le niveau d'alerte sera mis à jour aussi souvent que nécessaire de manière à couvrir au plus juste les risques.

6.2 Contribuer à la préservation et à l'exploitation raisonnée des ressources naturelles, paysages et écosystèmes

6.2.1 Promouvoir un développement économique raisonné, notamment auprès des entreprises à risques ou des activités en développement sur les espaces protégés ou vulnérables

62.Zoner les espaces fragiles ou de valeur unique à préserver de tout type d'impact sur le domaine terrestre et maritime

Des notions de zonage et de classement des activités en fonctions de celle-ci figurent désormais dans le code rural. Afin de compléter ces dispositifs d'analyse par territoire et de maîtriser le développement économique en fonction des priorités notamment environnementales, il est prévu de définir dès 2010 des mesures de gestion intégrées à appliquer dans le cadre des zones déclarées d'intérêt environnemental majeur.

63.Organiser des réunions d'information sur les exigences ICPE

Afin de mieux faire connaître les exigences des ICPE, des interventions dans les zones de concentration d'activités industrielles vont permettre de clarifier les obligations et de s'assurer de leur bonne compréhension par les entrepreneurs. Ces démarches d'informations vont dans un premier temps cibler plus particulièrement le Grand Nouméa avant de s'attacher à toutes les PME potentiellement concernées d'ici 2010.

64.Auditer au moins une fois d'ici 2015 toutes les ICPE ayant un arrêté d'autorisation d'exploiter

Le contrôle des ICPE nécessite un fort investissement dans les moyens de suivi mis œuvre. Cette vigilance nécessaire doit actuellement être renforcée afin d'améliorer l'accompagnement des professionnels dans la mise à niveau réglementaire des infrastructures. Il est donc prévu d'auditer au moins une fois chaque ICPE disposant d'un arrêté d'autorisation d'exploiter.

6.2.2 Privilégier les pratiques respectueuses de l'environnement dans l'entretien des espaces paysagers et diminuer les pollutions visuelles

65.Augmenter le taux d'espèces endémiques pour l'intégration paysagère des aménagements publics

La politique de valorisation des espèces endémiques et d'intégration paysagère sera renforcée à court terme. Avec objectif d'atteindre 20% d'espèces endémiques dans les aménagements publics dès 2012 et 50% d'ici 2015.

Outre la préservation de la biodiversité, cette mesure vise à consolider la rentabilité des filières à développer en matière de production végétale endémique. Les objectifs seront dimensionnés en fonction de la capacité des professionnels du secteur à fournir les plants et les filières de production soutenues.

66.Mettre en place une réglementation de signalisation et de réduction de la pollution visuelle des panneaux d'affichage

A horizon 2012 l'organisation des espaces publics prendra en compte l'aspect de préservation des paysages d'intérêt particulier, naturels ou patrimoniaux. L'affichage publicitaire et la répartition des visuels de signalisation seront mieux définis afin de préserver la qualité paysagère des sites.

Les communes seront assistées pour la définition de zones réglementées en matière de signalétique.

Les aménagements doivent également prendre en compte les pollutions visuelles qu'ils peuvent générer. Cela se traduit par différentes actions dont la mise en place d'une charte de signalisation au niveau de la province.

67. Augmenter l'effort de réhabilitation des sites miniers orphelins

L'exploitation minière passée a engendré d'importantes surfaces dégradées dont l'instabilité et la capacité de nuisance restent actives pour les bassins versants et le lagon, même de très nombreuses années après leur exploitation initiale. La reconstitution en zones naturelles nécessite l'intervention humaine pour stabiliser et initier le processus naturel de reforestation des sites. Le nombre de mines non réhabilitées reste élevé et leur inventaire n'est pas tout à fait clos. Les efforts financiers et la mobilisation de moyens pour ces opérations sont plus que jamais à l'ordre du jour et nécessitent une action volontaire et déterminée de la part des collectivités et des industriels concernés. Le rythme de réhabilitation des sites miniers orphelins sera progressivement doublé afin de parvenir à traiter l'ensemble des sites à horizon 2020.

6.2.3 Exploiter de façon raisonnée les ressources et les paysages

Il s'agit de maîtriser le développement des activités et des aménagements sur les espaces dits sensibles comme les zones littorales, les parcs et réserves et les bords de cours d'eau. Pour garantir l'absence de dégradation ou la prise en compte de mesures de préservation, des mesures concertées doivent être appliquées.

Un certain nombre de règles de gestion sont ainsi amenées à se développer pour garantir l'exploitation raisonnée des espaces et ressources naturels. L'ensemble de ces initiatives pourra être valorisée dans le cadre de la création du futur pôle de compétitivité pour la biodiversité.

68. Travailler sur l'épandage de boue de station d'épuration

Un protocole pour l'épandage sur terres agricoles ou terres forestières de ces boues sera créé d'ici 2010. Une opération pilote est prévue en 2009.

69. Améliorer l'hydraulique agricole et la restauration des berges

Il est prévu de mener, dès 2009, des opérations pilotes pour l'amélioration de l'hydraulique agricole et la restauration des berges, de définir un plan d'action concerté et de modaliser l'existant d'ici 2010.

70. Adopter un schéma de mise en valeur du Littoral

La variété des usages et conflits d'usages sur la bande littorale nécessitent une gestion intégrée et rigoureuse de l'aménagement de ces zones pour concilier préservation de la biodiversité et des paysages, qualité de l'environnement, développement d'activités économiques adaptées aux territoires concernés et garantie de l'accessibilité et du libre accès de la population à ces espaces. La province entend donc adopter un schéma de mise en valeur du Littoral d'ici 2012 qui assurera notamment la création de sentiers du littoral, l'accessibilité des plages, ainsi que la maîtrise des aménagements et du développement économique sur ces espaces.

71. Elaborer un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau sur les bassins versants sensibles et délimiter les servitudes associées

La gestion de l'eau est un problème crucial, surtout sur les bassins versants sensibles. Il faut donc élaborer un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau sur les bassins versants sensibles d'ici 2015 et délimiter les servitudes associées. Il faudra inclure dans ce schéma la définition des nouveaux périmètres irrigués pour l'agriculture en concertation avec la population et les services compétents en matière d'environnement.

72. Promouvoir l'application de la charte « Chantier vert »

La charte « Chantier vert » élaborée en 2007 par l'administration et ses partenaires (Ademe, Bailleurs sociaux) vise à définir un ensemble de préconisations pour la bonne gestion d'un chantier de construction vis-à-vis des

impacts potentiels sur l'environnement (gestion des déchets de chantier, contrôle des substances dangereuses, limitation des nuisances sonores...). Cette charte est actuellement en cours de révision, le but étant de rendre sa structure plus lisible et donc de faciliter son appropriation par les professionnels du secteur.

73. Préparer une réglementation provinciale en matière d'assainissement non collectif non raccordable au réseau

L'assainissement de l'habitat particulier est un enjeu environnemental et de santé publique crucial en Nouvelle-Calédonie. L'ampleur du chantier nécessite une action progressive et déterminée pour faire évoluer l'ensemble des équipements en parallèle de la création d'une réglementation appropriée aux réalités locales. Cela passe par un dispositif d'accompagnement adapté en vue de l'adoption d'une réglementation provinciale en matière d'assainissement non collectif non raccordable au réseau avant 2015.

74. Réglementer la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) et celle relative aux emballages

La réglementation et sa consolidation vont dès 2009 de garantir l'insertion des enjeux environnementaux dans ces filières déchets et de combler les vides juridiques en la matière.

**AXE STRATÉGIQUE 7 : EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La bonne gouvernance est une valeur transversale du développement durable. Cela signifie que les Pouvoirs publics peuvent être amenés à répondre de leurs choix et actions et qu'ils doivent donc être à même de justifier les politiques engagées et les résultats obtenus.

L'approche retenue impliquera pour la collectivité de :

- d** Sensibiliser et inciter les élus et décideurs
- S** Développer un tableau de bord d'indicateurs pour l'observation de la stratégie de développement durable
- d** Renforcer le rôle de la commission du développement durable de l'assemblée de la province Sud
- p** Communiquer sur les actions et constituer un réseau d'acteurs du développement durable

7.1 Garantir l'appropriation et l'évaluation des politiques de développement durable

7.1.1 Suivre, observer, évaluer et faire évoluer la stratégie provinciale de développement durable

75. Organiser un programme de sensibilisation et de formation des élus et décisionnaires

Compréhension du concept et de sa portée, veille concernant les innovations, perspectives d'emplois et de croissance issue des évolutions techniques et culturelles liés au développement durable... L'éventail des enjeux et des opportunités créées par l'évolution des modes de développement doit être pleinement intégré par les élus des collectivités et les cadres dirigeants chargés de la conception des politiques de développement des territoires. Une offre de formation de haut niveau sur ces questions doit être proposée dès 2010 pour permettre une complète appropriation des thématiques liées au développement durable, aussi bien en termes de concept qu'en termes d'implications.

76. Renforcer le rôle et les missions de la commission du développement durable de l'assemblée de la province Sud

Une commission a été spécifiquement créée afin de suivre l'élaboration de la stratégie de développement durable de la province Sud. Elle est consultée à chaque étape clé ou de validation. Dans le cadre d'une mise en application à court terme des engagements qui figurent dans cette stratégie, le rôle de la commission est amené à perdurer pour porter plus particulièrement sur le suivi des actions et programmes et sur l'évaluation et l'ajustement périodique de la stratégie générale et des principaux engagements.

77. Choisir et publier chaque année des indicateurs de suivi de la stratégie provinciale de développement durable

Une démarche interne de consolidation des données et de définition d'indicateurs clés permettra d'illustrer au mieux les efforts entrepris et de fournir un outil d'aide à la décision et au pilotage essentiel. Ces indicateurs, réunis au sein d'un tableau de bord, s'appuieront sur les données existantes issues de l'activité des services de l'administration et de ses partenaires. Quant aux données, elles seront mises en valeur dans un rapport annuel qui synthétisera les avancées de la collectivité concernant les engagements pour le développement durable contractés dans le cadre de sa stratégie de développement durable.

Actuellement, la province Sud émet un certain nombre de prescriptions et recommandations à l'attention des installations classées, des activités minières, des activités agricoles, d'élevage ou de pêche. Afin de garantir l'application des mesures par les différentes entreprises, mais aussi de s'assurer de la cohérence des exigences, des mesures renforcées de contrôle ou d'audit sont à l'étude.

7.2 Définir des moyens incitatifs pour une prise de conscience des enjeux du XXI^e siècle

7.2.1 Valoriser les initiatives et expérimentations menées en faveur du développement durable

78. Réfléchir au développement d'outils de communication et de valorisation des expérimentations en faveur du développement durable

La valorisation des initiatives passe dans un premier temps par l'établissement d'un réseau d'acteurs et le référencement d'actions pilotes et démonstratives en la matière. Aider à leur valorisation, notamment par des actions de communication et de diffusion, améliorera le porter à connaissance mais surtout contribuera à l'adoption de ces pratiques par le plus grand nombre.

AXE STRATÉGIQUE 8 : GOUVERNANCE PARTICIPATIVE, TRANSPARENCE ET PARTAGE DES INFORMATIONS

La bonne gouvernance doit s'appuyer sur la transparence et le partage des informations clés qui permettent d'établir de solides bases de discussion avec les partenaires au cœur de chaque démarche. Ce devoir de transparence implique nécessairement une élaboration des politiques en concertation avec la population et les forces vives du territoire.

L'approche retenue impliquera pour la collectivité de :

- d** Décentraliser les services et renforcer les échanges avec les administrés
- D** Mieux communiquer pour impliquer chaque acteur
- M** Renforcer la gestion participative

8.1 Développer des espaces de proximité et d'échanges entre la collectivité et ses administrés

8.1.1 Déconcentrer les services provinciaux et renforcer la proximité avec les administrés

79. Décentraliser la Direction de l'environnement

Progressivement, les services sociaux et de la santé ont été déconcentrés vers des antennes de proximité. Le dispositif des médiateurs contribue également à relayer l'information sur le terrain.

A ce jour, la direction de l'environnement n'a pas d'antenne décentralisée, et ce malgré son rôle fort de proximité. Afin de répondre aux mieux aux attentes des administrés et d'assurer un relais des initiatives et programmes environnementaux, la création d'une antenne est envisagée dans le Nord de la province Sud d'ici 2012.

80. Identifier des personnes relais pour la sensibilisation à la protection de l'environnement

Le développement durable passe une implication des gens sur le terrain. Il est donc prévu de lister, d'ici 2010, au sein des communes et parmi les associations et groupements de femmes, des personnes relais pour la sensibilisation à la protection de l'environnement

8.1.2 Développer une plate-forme d'échange et de communication avec et entre les administrés

81. Créer un guide méthodologique avec les parents et les enseignants

Les rôles parentaux dans l'éducation doivent être renforcés et les menaces de perte de soutien éducatif évitées par des actions de communication et de sensibilisation nécessaires à la mobilisation des différentes parties intéressées (enseignants, parents, etc.). La création d'un guide méthodologique avec les parents et les enseignants permettra d'ici 2011 d'apporter les bons outils et d'améliorer les relations entre acteurs de l'éducation. Ce document vise notamment à définir les rôles et responsabilités de chacun en matière d'éducation. Afin que cela se construise de manière concertée et transparente, des ateliers de réflexion seront conduits dans un premier temps sur deux sites pilotes qui restent à définir.

82. Créer un forum d'échanges sur les thématiques du développement durable sur le site Internet provincial

Afin de renforcer la volonté d'impliquer les administrés dans la stratégie de développement durable, mais aussi pour faciliter les échanges et permettre de consulter la population sur des thèmes d'actualités en matière de développement durable, un espace forum public dédié sera ouvert sur le site Internet de la province Sud d'ici à 2010. Dans le cadre de ce forum, des réponses ou des compléments d'informations pourront être apportés afin de rendre plus lisibles les actions et efforts entrepris. Ce forum laissera une large part aux échanges entre administrés et contribuera ainsi à la diffusion des bonnes pratiques et à leur valorisation.

83. Ouvrir sur Internet le système d'information provincial

L'ouverture du système d'information provincial concerne notamment la base de données cartographique qui est en cours de consolidation et structuration. Selon les secteurs d'activités, un certain nombre de données et de représentations cartographiques pourront être rendues disponibles dès 2009 au grand public et aux professionnels. Des services en ligne complémentaires pourront être développés par la suite pour améliorer l'information au public sur des thématiques spécifiques comme la santé, l'environnement, ou l'aménagement.

8.2 Encourager les approches participatives

8.2.1 Favoriser les actions en faveur de la cogestion avec les acteurs locaux

84. Appuyer les initiatives développées et renforcer la participation des acteurs locaux au sein des comités de gestion locaux

La province Sud participe à tous les programmes structurants conduits par les acteurs et compétences locaux, que ce soit à l'échelle communale ou gouvernementale.

De manière générale, la province Sud souhaite inciter la cogestion et la délégation aux acteurs locaux, et permettre ainsi la valorisation des activités et compétences locales ainsi que l'ajustement des politiques provinciales aux besoins exprimés par chaque communauté, en tirant meilleur parti des structures de concertation déjà en place.

8.2.2 Impliquer les citoyens dans les choix politiques

85. Créer un conseil provincial de la Jeunesse

La charte de la Jeunesse du Pacifique a été ratifiée, et sa mise en application est désormais conditionnée par la création d'un conseil provincial de la Jeunesse. Ce conseil, qui doit être créé en 2010, aura en charge la définition des actions à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs de la charte, ainsi que leur suivi et évaluation.

AXE STRATÉGIQUE 9 : UNE ADMINISTRATION PROVINCIALE EXEMPLAIRE

La Province Sud doit donner l'exemple en matière de changement et d'ouverture à de nouvelles pratiques et politiques et démontrer ainsi son implication dans le développement durable. Être plus efficiente dans son fonctionnement, donner l'exemple en matière de bonnes pratiques environnementales ou faciliter les démarches administratives, qu'il s'agisse de processus internes ou

des relations avec les bénéficiaires, contribue de manière forte à la qualité et à la lisibilité des missions d'intérêt public menées.

L'approche retenue impliquera pour la collectivité de :

- d** Développer l'e-administration
- D** Développer le principe de guichet unique
- D** Diminuer l'empreinte écologique de l'administration
- D** Promouvoir une consommation éthique
- P** Promouvoir « l'éco-responsabilité » dans l'exercice des métiers de l'administration

9.1 Améliorer l'efficacité de l'administration et simplifier les démarches administratives

9.1.1 Réduire l'impact environnemental du fonctionnement de l'administration

86. Mettre en œuvre des moyens informatiques et supports nécessaires à l'optimisation des transferts de documentation numérisée

Les échanges et flux d'information sont aujourd'hui très consommateurs de temps et de flux de matière (papiers etc.). L'optimisation des moyens, en termes de logiciel ou de numérisation, permettra de contribuer à la dématérialisation des actes administratifs.

87. Simplifier le flux d'informations en interne (projet de délibération)

Les démarches et procédures administratives imposent des flux de documentations aujourd'hui majoritairement sous forme papier. Afin de contribuer à l'effort de dématérialisation de l'information, il est nécessaire de conduire un audit de la situation pour mettre en évidence les points de progrès et les actions à mettre en œuvre pour améliorer et simplifier le nombre de démarches. Une étude de faisabilité concernant la mise en œuvre de procédure de visa électronique sera conduite.

88. Sensibiliser chaque direction à la bonne utilisation des outils informatiques développés

Dès 2009, en complément de la mise à disposition de matériels performants et des solutions informatiques adéquates, et de la simplification des démarches administratives, chacun doit être sensibilisé aux meilleures pratiques et s'approprier de nouvelles méthodes de travail afin de rendre cohérente la démarche d'administration éco-responsable. A cet effet, une sensibilisation des services aidera à changer de méthode.

9.1.2 Mettre en place des outils pour faciliter la transversalité et la communication interne

89. Développer les outils intranet

Le système intranet met actuellement à disposition des agents un espace forum. Celui-ci est peu utilisé pour le moment mais reste un support intéressant pour initier des débats entre agents, notamment sur différentes thématiques du développement durable. Développer ce type de support contribuera à court terme à l'implication du plus grand nombre dans les discussions qui pourront ainsi être proposées.

9.1.3 Développer le principe de guichet ou de dossier unique

90. Gérer informatiquement les dossiers et les aides

Les efforts déjà menés en matière de gestion en ligne des dossiers doivent être déployés en concertation avec chaque direction. Les besoins spécifiques à chacune d'elles seront évalués pour déterminer les besoins et définir au mieux les applications à développer. Les démarches de type dossier unique et leur consultation en ligne ainsi développées contribueront fortement à simplifier les démarches administratives et devraient favoriser l'intégration des travailleurs handicapés.

L'un des premiers chantiers sera la mise en ligne, en 2009, des offres d'emplois et également la possibilité pour le demandeur de répondre en ligne ou de consulter son dossier personnel. Des initiatives pilotes (dossier médical, dossier de bourse...) sont déjà menées.

91. Mettre en œuvre une politique volontariste d'intégration des travailleurs handicapés dans les services provinciaux

9.2 Initier un projet d'Eco-administration

La province Sud s'engagera à partir de 2009 à mettre en œuvre un projet global et cohérent d'éco-administration visant à réduire l'empreinte environnementale issue de son fonctionnement interne. Ce projet structurant portera sur des cibles telles que l'eau, l'air, l'énergie, la santé, les déchets, les transports propres, les achats publics responsables, et l'impact sur le milieu naturel et les paysages. Il s'accompagnera d'une sensibilisation et de formations de tous les agents aux bonnes pratiques et gestes éco responsables. Les progrès réalisés seront suivis et chiffrés en termes de résultats qualitatifs, quantitatifs et financiers.

9.2.1 Sensibiliser les agents aux pratiques éco responsables

92. Elaborer un guide des éco-gestes et une charte de l'éco-agent

Parallèlement à l'amélioration des moyens, un guide des éco-gestes présentera et sensibilisera dès 2009 l'ensemble des agents aux bonnes pratiques selon les thèmes et les métiers. Une réflexion globale a été menée par la DEFE qui aura en charge la rédaction d'une première version de ce guide. La consultation des éco-référents au sein de chaque direction consolidera et validera le guide.

En mesure complémentaire :

- **Une charte de bonne conduite environnementale dans le cadre spécifique de l'animation d'activités sportives et de loisirs**

La DJS aura en charge d'ici 2010 l'élaboration, en partenariat avec la DENV, d'une charte de bonne conduite de l'animation des activités sportives destinées aux agents, aux animateurs et aux organisateurs. Cette charte permettra de communiquer sur les opérations exemplaires réalisées et de les valoriser.

93. Définir et suivre des indicateurs pertinents pour réduire l'empreinte écologique de l'administration

L'ensemble des guides et charte permettent de structurer la politique volontariste de la province Sud en matière de responsabilité environnementale, mais aussi d'impliquer l'ensemble des agents.

Pour conduire une telle démarche de manière cohérente, et également pour valoriser les résultats escomptés, des indicateurs seront définis et communiqués en interne. Il s'agit notamment du suivi centralisé des coûts d'utilisation au m² intégrant les travaux et les consommations dans la base de données « Patrimoine », du suivi de la réduction des consommations de papier, et du suivi de l'utilisation des véhicules (km/ véhicules/ an).

Un bilan annuel des indicateurs permettra de valoriser les initiatives et de les déployer. Le suivi centralisé sera un moteur non négligeable pour motiver et sensibiliser les personnes.

9.2.2 Optimiser les déplacements

94. Mettre en place un plan de déplacement provincial

Il est prévu d'initier, d'ici 2011, un plan de déplacement provincial pour rationaliser les trajets entre le domicile et le travail ainsi que les déplacements professionnels. Il faudra d'abord mener une étude précise sur les pratiques et les besoins en déplacement de la collectivité en vue d'optimiser et d'améliorer la performance globale du système, notamment vis-à-vis des consommations en énergie et des impacts environnement liés. La mise en application d'un tel plan peut passer par la réalisation de cours d'éco-conduite, par l'amélioration technologique du parc de véhicule et sa rationalisation, ou par la mise en place de système de covoiturage. Dès 2009, les mesures s'inscrivant dans le cadre de ce plan porteront notamment sur les points suivants :

- **Intégration de critères environnementaux dans les marchés publics de véhicules**

Chaque année une partie des véhicules du parc de la province Sud est renouvelée.

De même, la flotte de bateaux du service de la mer, tout comme ceux des centres d'activités nautiques, sont changés régulièrement. Des critères de choix seront désormais appliqués pour garantir la prise en compte, d'une part, des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi des consommations en carburant. Le parc des moyens sera ainsi progressivement amélioré : 100 véhicules seront renouvelés tous les trois ans, et la flotte progressivement équipée de moteurs 4 temps (moins consommateurs de carburant que les moteurs 2 temps), sachant que six des seize bateaux du centre nautique le sont déjà.

- **Mise en œuvre d'un système favorisant le covoiturage des agents**

Chacun peut contribuer à améliorer les pratiques et diminuer l'impact des déplacements, dans le cadre des trajets professionnels ou privés. Pour faciliter et encourager l'implication des agents dans le covoiturage, une plate-forme d'échange sera proposée par le biais du service intranet. La mise en liaison facilitera la coordination de l'offre et de la demande. A moyen terme, une réflexion sera conduite pour appliquer ce principe de partage des véhicules dans le cadre des déplacements professionnels.

Un partenariat avec les autres collectivités pourra étendre le champ d'application de cette initiative et améliorer l'efficacité globale du système de covoiturage ainsi mis en place.

D'autre part, la mise en place de moyens en faveur de la visioconférence et l'incitation à utiliser ces pratiques vont être étudiés.

- **Développement du télétravail pour les agents**

Pour les agents justifiant dans le cadre de leur activité de cette possibilité de délocalisation du travail, le travail à distance permettra de réduire les coûts et dépenses liés aux déplacements.

9.2.3 Appliquer les référentiels les plus exigeants en matière de constructions environnementales

95. Atteindre le plus haut niveau d'exigence en matière de respect de l'environnement et du cadre de vie

En l'absence de référentiel local consolidé concernant le développement durable, tout projet d'édifice public sera accompagné d'une étude détaillée concernant les meilleures techniques et méthodes disponibles, adaptables à l'œuvre et au contexte local, pour répondre aux cibles eau, air, énergie, santé, transports propres et impact sur le milieu naturel et les paysages. Les critères de maîtrise de l'énergie et les solutions incluant les énergies renouvelables seront systématiquement intégrés dans un souci du respect de l'économie globale des projets.

96. Appliquer systématiquement la charte « Chantier vert » dans le processus de construction des infrastructures publiques

La province Sud s'engage à appliquer des principes environnementaux forts dans le cadre des opérations d'aménagement qu'elle conduit en imposant le respect de la charte « Chantier vert » à ses sous-traitants.

9.2.4 Diminuer l'empreinte écologique de l'administration en agissant sur les consommations énergétiques

97. Réaliser un bilan Carbone® de la province Sud

Les bilans Carbone® sont établis selon une méthodologie normalisée mise au point par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). L'ensemble des secteurs d'émission de gaz à effet de serre issus de l'activité d'une entreprise ou d'une organisation sont précisément comptabilisés (transport, consommation énergétique, flux de matières, compensation éventuelles). Le rapport final de cette étude aboutit à l'établissement de préconisations de mise à niveau concernant l'équipement et le fonctionnement pour réduire l'empreinte carbone du système et ainsi contribuer à la lutte contre l'effet de serre et à la réduction de la dépendance énergétique.

A titre exemplaire, la province Sud s'engage à mener en 2009 un bilan Carbone® de tout ou partie des services de son administration, et à mettre en œuvre les préconisations de l'étude pour compenser les émissions mises en évidence.

9.2.5 Promouvoir l'achat responsable

98. Impulser une réforme de la délibération portant réglementation des marchés publics

En droit national, depuis le 1er août 2006, le code des marchés publics intègre explicitement le développement durable. Les objectifs de développement durable deviennent des éléments à prendre en compte autant dans la détermination des besoins à satisfaire que dans les conditions d'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre.

L'article 14 de ce texte ouvre notamment la possibilité de prendre en compte dans les achats la « protection de l'environnement » et le « progrès social ». Ces critères sociaux et environnementaux pourront être mentionnés à tous les stades de réalisation du marché (définition des besoins, exécution du marché...) de même qu'un nouveau critère déterminant pour des achats durables : le coût global d'utilisation.

La province Sud s'engage à promouvoir d'ici 2010 une réflexion avec les services du gouvernement pour une réforme de la délibération portant réglementation des marchés publics locale en ce sens.

99. Regrouper les commandes publiques afin d'influencer les marchés et les importations de produits et équipements plus respectueux de l'environnement

Malgré une volonté forte dans l'acquisition d'équipements et de moyens plus respectueux de l'environnement, les appels d'offre publics ne sont pas toujours fructueux faute de marché local suffisamment structuré.

Des actions de concertation avec les autres collectivités seront conduites d'ici 2011 et permettront notamment de donner plus de poids aux demandes et d'influencer favorablement les marchés.

100. Elaborer un guide de l'achat public éco-responsable

Une politique d'achat est menée afin de prendre en compte des critères environnementaux dans le choix des acquisitions. Afin de formaliser et de coordonner cette politique au sein de chaque antenne et direction de la province Sud, un guide sera rédigé en appui de ce qui a d'ores et déjà été mis en place. Ce guide déterminera ainsi les équipements et moyens concernés, et fixera des objectifs progressifs en matière d'achat pour s'assurer de l'amélioration des moyens d'un point de vue environnemental. Il sera aussi la référence de l'achat public et précisera les points de vigilance, tout en témoignant de ce qui a déjà été réalisé en la matière.

La DPM ayant d'ores et déjà conduit une réflexion importante sur les achats responsables, elle rédigera une première version de ce guide. La consultation de l'ensemble des directions conduira à la rédaction de la version finale en s'appuyant notamment sur les contributions de chaque éco-référent.

9.2.6 Mettre en œuvre une politique interne exemplaire en matière de réduction à la source et de valorisation des déchets

101. Diminuer la consommation de papier

Le déploiement de la gestion électronique des courriers en 2009 et la mise en ligne sur intranet de documents seront facilités par l'amélioration des moyens informatiques, l'adaptation des procédures administratives et l'évolution des habitudes de travail. Ces actions se traduiront rapidement par une réduction des consommations de papier.

Un premier objectif est de réduire la consommation de papier de 25% la première année qui suivra cette mise en œuvre. L'évaluation des consommations de papiers sera suivie à l'échelle de chaque direction de l'administration.

Une mesure complémentaire sera d'inclure, d'ici 2010, 10% de papier d'origine recyclée.

102. Traiter et valoriser l'intégralité des déchets de l'administration

Des actions sont déjà conduites afin de regrouper les déchets toxiques (principes actifs de la radiologie, déchets infectieux, médicaments périmés, produits phytosanitaires) et de les éliminer par des filières appropriées.

Des efforts sont également réalisés afin de réduire la production des déchets informatiques, en leur offrant une seconde vie par le don à une association ou l'organisation de ventes aux enchères. Le recyclage des déchets électroniques et informatiques n'étant pas encore structuré, le matériel obsolète ou inutilisable est stocké dans l'attente d'une filière qui va se constituer à partir de 2009.

Afin de déployer ces initiatives au sein de chaque direction, une plate-forme de collecte des déchets triés va être mise en place pour chacune d'elle. Elle permettra le regroupement des déchets de bureautique (papier, piles, toners et cartouches d'imprimantes, DEEE, etc.), et leur élimination avec une priorité donnée à leur valorisation.

TABLE DES MATIÈRES

AXE STRATÉGIQUE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉDUCTION DE LA DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE.....3

1.1 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET À LA DIMINUTION DES DÉPERDITIONS ÉNERGÉTIQUES. 3

1.1.1 Adopter des référentiels forts d'intégration des préoccupations environnementales dans le bâti et les aménagements.....3

1. Définir un référentiel de préconisations concernant le respect de l'environnement et le cadre de vie dans la construction.....4

(2) Mettre en place un référentiel local d'urbanisme durable4

1.1.2 Créer une réglementation thermique des bâtiments.....4

1. Proposer une réglementation thermique pour le bâtiment et appliquer un cadre pilote de réglementation thermique pour le logement social.....4

1.1.3 Augmenter l'usage des énergies renouvelables4

2. Equiper 100% des nouveaux logements sociaux livrés à partir de 2011 en système de production d'eau chaude à énergie renouvelable.....4

(3) Alimenter en 2015 les parties communes des logements sociaux à partir d'énergies d'origine renouvelable et, d'ici 2020, satisfaire 25% de la consommation énergétique des logements sociaux à partir d'énergies d'origine renouvelable.....5

(4) Proposer une aide complémentaire à l'investissement, à l'emploi ou à la formation, aux entreprises s'engageant dans une démarche de maîtrise de l'énergie ou de production d'énergies renouvelables.....5

1.2 DIMINUER SIGNIFICATIVEMENT LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.....5

1.2.1 Engager la politique provinciale dans l'effort mondial de réduction des gaz à effet de serre.....5

1. Promouvoir l'adhésion de la Nouvelle-Calédonie à des objectifs chiffrés de réduction des gaz à effet de serre en cohérence avec les engagements nationaux et internationaux5

1.2.2 Améliorer la réglementation des ICPE par des mesures visant la réduction des gaz à effet de serre 6

2. Intégrer des objectifs de réduction des GES dans les prescriptions relatives à la réglementation des ICPE6

1.2.3 Mettre en place une éco-fiscalité.....6

3. Constituer un groupe de travail chargé de réfléchir à une éco-fiscalité6

1.2.4 Promouvoir des mécanismes incitatifs ou réglementaires pour orienter les choix des consommateurs vers des produits ayant moins d'impact sur l'environnement et le climat.....6

1. Etudier la création d'un mécanisme local de compensation carbone pour identifier des projets cibles de compensation6

(5) Réglementer l'utilisation et le commerce des installations de froid utilisant des fluides frigorigènes en cohérence avec les dispositions existantes au niveau national.6

1.2.5 Développer les actions d'absorption des gaz à effet de serre en protégeant les récifs coralliens et en garantissant des efforts soutenus de reboisement.....7

1. Contrôler, suivre, gérer et protéger les milieux récifaux7

(6) Tripler les objectifs du programme de boisements7

1.3 MESURER ET SUIVRE L'EXPRESSION ET LES RÉPERCUSSIONS LOCALES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....7

1.3.1 Mettre en place un suivi des modifications climatiques par un réseau d'indicateurs7

(7) Réaliser une étude sur les impacts possibles du changement climatique et proposer des actions en fonction de chaque type de risque7

AXE STRATÉGIQUE 2 : VITALITÉ, DYNAMISME ET RÉÉQUILIBRAGE DES TERRITOIRES.....8

2.1 AIDER AU MAINTIEN GÉOGRAPHIQUE DES POPULATIONS ISOLÉES ET AU DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES.....8

2.1.1 Tirer meilleur parti des atouts et potentialités de chaque territoire.....8

(8) Réaliser une analyse prospective des huit zones rurales définies pour le territoire de la province Sud et définir des dispositifs techniques et financiers à mobiliser8

(9) Couvrir l'ensemble des communes couvertes par des points « Information Tourisme »	9
(10) Faire évoluer l'approche réglementaire des documents d'urbanisme et créer un cadre de référence associé pour le développement durable.....	9
1. Mettre en valeur des sites remarquables locaux en soutenant des micro-projets touristiques	9
2. Promouvoir la mise en cohérence de l'ensemble des politiques de transport à échéance 2012-2015.....	9
<u>2.1.2 Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées ou isolées.....</u>	<u>9</u>
3. Accompagner les politiques territoriales d'aide à la personne à domicile et identifier les moyens nécessaires à son application	10
<u>2.1.3 Aide au logement en zone rurale et à l'aménagement sur terres coutumières.....</u>	<u>10</u>
4. Atteindre l'objectif annuel de 100 nouvelles habitations aidées en milieu rural.....	10
5. Engager de nouvelles opérations de lotissements ou lots commerciaux sur terres coutumières d'ici 2015.....	10
<u>2.1.4 Intensifier le rôle de la femme dans le développement économique et culturel des zones isolées....</u>	<u>10</u>
6. Renforcer les aides à la formation, à la création, et à la gestion de structures associatives pour les femmes.....	10
7. Décentraliser les actions et les activités de la Mission à la condition féminine.....	10
<u>2.2 AIDER À LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE, AUX NOUVEAUX MÉTIERS ET AUX INNOVATIONS.....</u>	<u>11</u>
<u>2.2.1 Développer la transformation locale des produits issus de la pêche et de l'agriculture pour une meilleure valorisation.....</u>	<u>11</u>
8. Aider à la création d'unités de valorisation des fruits et légumes en Province sud à proximité des principaux lieux de production.....	11
<u>2.2.2 Soutenir les nouveaux métiers et emplois liés à la protection de l'environnement.....</u>	<u>11</u>
9. Instaurer des aides à la création d'emplois liés à l'environnement.....	11
10. Favoriser le développement de la filière de production d'espèces de flore endémiques	11
11. Poursuivre le développement de l'agriculture raisonnée	11
12. Lancer un appel à projet pour encourager les démarches innovantes en matière d'environnement dans les entreprises	12
<u>2.2.3 Accompagner les projets de développement économique par la formation et la structuration des filières</u>	<u>12</u>
13. Etudier un dispositif de formation des professionnels du tourisme au développement durable.....	12
14. Finaliser un système de classement touristique intégrant des critères de Développement durable.....	12
<u>AXE STRATÉGIQUE 3 : DESTIN COMMUN, SOLIDARITÉ ENTRE GÉNÉRATIONS.....</u>	<u>12</u>
<u>3.1 GARANTIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS L'ACCÈS À L'ÉDUCATION.....</u>	<u>13</u>
<u>3.1.1 Soutenir la parentalité, la réussite scolaire et la lutte contre l'illettrisme.....</u>	<u>13</u>
15. Généraliser progressivement le dispositif de contrat de réussite éducative à toutes les écoles.....	13
16. Réaliser un état des lieux de l'analphabétisme, de l'illettrisme et du décrochage scolaire	13
17. Lancer deux contrats éducatif locaux (CEL) ou contrats d'animation tribale par an (CAT).....	13
18. Poursuivre et pérenniser le programme de bourse scolaire et de soutien scolaire personnalisé.....	13
19. Développer un dispositif d'intervention ciblé sur les adolescents.....	13
20. Créer des dispositifs de repérage de l'enfance en difficulté dans les écoles primaires	14
21. Elaborer un règlement provincial des communautés scolaires	14
<u>3.2 SOUTENIR L'INSERTION DES POPULATIONS ET LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ.....</u>	<u>14</u>
<u>3.2.1 Insertion sociale par le logement et l'emploi.....</u>	<u>14</u>
22. Atteindre les 240 bénéficiaires annuels du dispositif DILE	14
23. Développer l'offre de stage pour faciliter l'accès à l'emploi en entreprise	14
24. Accompagner les femmes dans la vie au quotidien, l'insertion professionnelle et l'acquisition de gestes éco-responsables.....	14
<u>3.2.2 Insérer socialement les personnes handicapées.....</u>	<u>15</u>
25. Maintenir le dispositif animateur H dans les centres de vacances	15

26. Adapter les équipements sportifs et de loisirs pour accueillir les enfants handicapés.....	15
3.3 FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE ET AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE	15
27. Appliquer le principe de mixité sociale dans les opérations de logement social	15
<i>3.3.1 Rénover l'habitat et améliorer les conditions d'hygiène et de salubrité des lieux de vie.....</i>	<i>15</i>
28. Améliorer la qualité de l'habitat en tribu.....	15
<i>3.3.2 Aider à la mobilité pour le désenclavement des populations.....</i>	<i>15</i>
29. Améliorer l'accessibilité aux activités de loisirs pour tous par des actions coordonnées avec les acteurs locaux	15
<u>AXE STRATÉGIQUE 4 : INFORMATION, ACCÈS À LA CONNAISSANCE ET IMPLICATION CITOYENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....</u>	<u>16</u>
4.1 INFORMER ET PRÉVENIR SUR LES RISQUES ÉMERGENTS CONCERNANT LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS.....	17
<i>4.1.1 Améliorer la réactivité en cas d'épidémie par des actions concertées et une coopération régionale</i>	<i>17</i>
30. Identifier les risques épidémiques et maladies émergentes par des actions de vigilance sur le terrain	17
<i>4.1.2 Eduquer et communiquer dans le milieu scolaire pour prévenir les risques sur la santé et la sécurité.....</i>	<i>17</i>
31. Consolider le plan « santé-école » pour la rentrée 2010.....	17
32. Inscrire la province Sud dans les dispositifs contractualisés ayant pour objectif le mieux être des jeunes dans les établissements du second degré	18
4.2 RESPONSABILISER LES CITOYENS SUR L'ENVIRONNEMENT PAR L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION	18
<i>4.2.1 Impliquer éco-citoyennement le jeune public</i>	<i>18</i>
33. Renforcer les supports éducatifs liés à l'environnement dans les écoles	18
34. Lancer un concours d'idée dans les écoles sur la protection et la valorisation de l'environnement ...	19
<i>4.2.2 Prendre en compte les problématiques environnementales dans les activités de développement économique par la diffusion d'informations techniques appropriées.....</i>	<i>19</i>
35. Créer des fiches conseil pour la bonne gestion environnementale dans les métiers du tourisme, du bâtiment et de l'agriculture.....	19
36. Définir et appliquer une charte et un guide d'éco-conduite par catégorie d'activités	19
<i>4.2.3 Impliquer tous les citoyens dans la préservation de l'environnement.....</i>	<i>19</i>
37. Développer les formations à l'environnement des médiateurs sociaux	19
38. Installer une cyber base dans chaque Maison d'information du livre et de l'image (MILI)	20
39. Pérenniser l'équipement informatique des écoles dotées d'un accès à Internet	20
40. Proposer un espace Internet gratuit au sein de la maison de la femme et soutenir un programme d'initiation à l'informatique	20
<u>AXE STRATÉGIQUE 5 : PRÉSERVATION ET DÉVELOPPEMENT DES CULTURES.....</u>	<u>20</u>
5.1 FAVORISER LA CONSERVATION ET LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE CULTUREL.....	21
<i>5.1.1 Connaître et protéger le patrimoine.....</i>	<i>21</i>
41. Inventorier l'ensemble du patrimoine bâti ancien.....	21
42. Renforcer le soutien à la recherche archéologique	21
43. Définir une stratégie de préservation des sites culturels.....	21
5.2 TRANSMISSION DU PATRIMOINE CULTUREL.....	21
44. Développer les échanges intergénérationnels par des événements.....	21
45. Renforcer le soutien à la publication de contes traditionnels traduits en langue vernaculaire.....	21
46. Traduction du programme de sensibilisation à la lutte contre la violence « Chic la coccinelle » en langue vernaculaire.....	21
47. Signaler l'ensemble des sites et lieux-dits en langue kanak.....	21
5.3 DÉVELOPPER L'ACCÈS À LA CULTURE.....	22

5.3.1 Favoriser la médiation culturelle.....	22
48. Rendre accessible les œuvres et les pratiques artistiques au public empêché ou en difficulté	22
49. Développer l'éducation artistique	22
5.3.2 Valoriser la diversité culturelle.....	22
50. Créer un festival annuel des cultures urbaines	22
51. Renforcer les échanges scolaires entre territoires	22
52. Favoriser la réalisation d'actions interculturelles.....	22
5.3.3 Développer l'économie culturelle	22
53. Promouvoir le tourisme culturel	22
5.4 PROMOUVOIR LA CRÉATION ARTISTIQUE	22
5.4.1 Valoriser l'art contemporain	22
54. Proposer la création d'un fonds provincial d'art contemporain	22
55. Mettre à disposition un espace d'exposition gratuit pour les artistes débutants au sein de la Maison de la femme.....	23
5.4.2 Intégrer les artistes locaux dans les projets d'aménagement.....	23
56. Appliquer la délibération relative au 1% artistique dans les bâtiments publics.....	23
AXE STRATÉGIQUE 6 : MAINTIEN DE NOTRE BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE ET DE NOTRE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE.....	23
6.1 LUTTER CONTRE LES MENACES SUR LA BIODIVERSITÉ.....	24
6.1.1 Renforcer et coordonner les actions de lutte contre les espèces envahissantes.....	24
57. Définir une liste prioritaire d'espèces envahissantes et mettre en place un plan d'actions ciblées.....	24
6.1.2 Stopper toute nouvelle extinction d'espèce endémique.....	25
58. Empêcher toute nouvelle extinction d'espèces endémiques.....	25
59. Etablir une liste prioritaire des espèces menacées	25
60. Cartographier les espèces et les milieux dans le cadre de l'élaboration du Système d'Information Géographique (SIG) provincial.....	25
6.1.3 Lutter contre les dégradations par le feu des écosystèmes.....	25
61. Installer des panneaux « PréviFeu » dans chaque parc et réserve et réaliser une cartographie des risques d'incendies des zones naturelle	25
6.2 CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION ET À L'EXPLOITATION RAISONNÉE DES RESSOURCES NATURELLES, PAYSAGES ET ÉCOSYSTÈMES.....	26
6.2.1 Promouvoir un développement économique raisonné, notamment auprès des entreprises à risques ou des activités en développement sur les espaces protégées ou vulnérables.....	26
62. Zoner les espaces fragiles ou de valeur unique à préserver de tout type d'impact sur le domaine terrestre et maritime.....	26
63. Organiser des réunions d'information sur les exigences ICPE	26
64. Auditer au moins une fois d'ici 2015 toutes les ICPE ayant un arrêté d'autorisation d'exploiter	26
6.2.2 Privilégier les pratiques respectueuses de l'environnement dans l'entretien des espaces paysagers et diminuer les pollutions visuelles.....	26
65. Augmenter le taux d'espèces endémiques pour l'intégration paysagère des aménagements publics ..	26
66. Mettre en place une réglementation de signalisation et de réduction de la pollution visuelle des panneaux d'affichage.....	26
67. Augmenter l'effort de réhabilitation des sites miniers orphelins.....	27
6.2.3 Exploiter de façon raisonnée les ressources et les paysages.....	27
68. Travailler sur l'épandage de boue de station d'épuration	27
69. Améliorer l'hydraulique agricole et la restauration des berges.....	27
70. Adopter un schéma de mise en valeur du Littoral	27
71. Elaborer un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau sur les bassins versants sensibles et délimiter les servitudes associées.....	27

72. Promouvoir l'application de la charte « Chantier vert »	27
73. Préparer une réglementation provinciale en matière d'assainissement non collectif non raccordable au réseau	28
74. Réglementer la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) et celle relative aux emballages	28

AXE STRATÉGIQUE 7 : EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....28

7.1 GARANTIR L'APPROPRIATION ET L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	29
<i>7.1.1 Suivre, observer, évaluer et faire évoluer la stratégie provinciale de développement durable.....</i>	<i>29</i>
75. Organiser un programme de sensibilisation et de formation des élus et décisionnaires	29
76. Renforcer le rôle et les missions de la commission du développement durable de l'assemblée de la province Sud.....	29
77. Choisir et publier chaque année des indicateurs de suivi de la stratégie provinciale de développement durable.....	29
7.2 DÉFINIR DES MOYENS INCITATIFS POUR UNE PRISE DE CONSCIENCE DES ENJEUX DU XXI^E SIÈCLE.....	29
<i>7.2.1 Valoriser les initiatives et expérimentations menées en faveur du développement durable</i>	<i>29</i>
78. Réfléchir au développement d'outils de communication et de valorisation des expérimentations en faveur du développement durable	29

AXE STRATÉGIQUE 8 : GOUVERNANCE PARTICIPATIVE, TRANSPARENCE ET PARTAGE DES INFORMATIONS.....30

8.1 DÉVELOPPER DES ESPACES DE PROXIMITÉ ET D'ÉCHANGES ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET SES ADMINISTRÉS.....	30
<i>8.1.1 Déconcentrer les services provinciaux et renforcer la proximité avec les administrés.....</i>	<i>30</i>
79. Décentraliser la Direction de l'environnement	30
80. Identifier des personnes relais pour la sensibilisation à la protection de l'environnement.....	30
<i>8.1.2 Développer une plate-forme d'échange et de communication avec et entre les administrés.....</i>	<i>30</i>
81. Créer un guide méthodologique avec les parents et les enseignants	30
82. Créer un forum d'échanges sur les thématiques du développement durable sur le site Internet provincial.....	31
83. Ouvrir sur Internet le système d'information provincial.....	31
8.2 ENCOURAGER LES APPROCHES PARTICIPATIVES	31
<i>8.2.1 Favoriser les actions en faveur de la cogestion avec les acteurs locaux.....</i>	<i>31</i>
84. Appuyer les initiatives développées et renforcer la participation des acteurs locaux au sein des comités de gestion locaux.....	31
<i>8.2.2 Impliquer les citoyens dans les choix politiques.....</i>	<i>31</i>
85. Créer un conseil provincial de la Jeunesse	31

AXE STRATÉGIQUE 9 : UNE ADMINISTRATION PROVINCIALE EXEMPLAIRE.....31

9.1 AMÉLIORER L'EFFICIENCE DE L'ADMINISTRATION ET SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES.....	32
<i>9.1.1 Réduire l'impact environnemental du fonctionnement de l'administration.....</i>	<i>32</i>
86. Mettre en œuvre des moyens informatiques et supports nécessaires à l'optimisation des transferts de documentation numérisée	32
87. Simplifier le flux d'informations en interne (projet de délibération).....	32
88. Sensibiliser chaque direction à la bonne utilisation des outils informatiques développés.....	32
<i>9.1.2 Mettre en place des outils pour faciliter la transversalité et la communication interne.....</i>	<i>32</i>
89. Développer les outils intranet	32
<i>9.1.3 Développer le principe de guichet ou de dossier unique</i>	<i>33</i>
90. Gérer informatiquement les dossiers et les aides	33

91. Mettre en œuvre une politique volontariste d'intégration des travailleurs handicapés dans les services provinciaux.....	33
<u>9.2 INITIER UN PROJET D'ECO-ADMINISTRATION</u>	<u>33</u>
<u>9.2.1 Sensibiliser les agents aux pratiques éco responsables</u>	<u>33</u>
92. Elaborer un guide des éco-gestes et une charte de l'éco-agent	33
93. Définir et suivre des indicateurs pertinents pour réduire l'empreinte écologique de l'administration	34
<u>9.2.2 Optimiser les déplacements</u>	<u>34</u>
94. Mettre en place un plan de déplacement provincial	34
<u>9.2.3 Appliquer les référentiels les plus exigeants en matière de constructions environnementales</u>	<u>35</u>
95. Atteindre le plus haut niveau d'exigence en matière de respect de l'environnement et du cadre de vie	35
96. Appliquer systématiquement la charte « Chantier vert » dans le processus de construction des infrastructures publiques.....	35
<u>9.2.4 Diminuer l'empreinte écologique de l'administration en agissant sur les consommations _ _énergétiques.....</u>	<u>35</u>
97. Réaliser un bilan Carbone® de la province Sud.....	35
<u>9.2.5 Promouvoir l'achat responsable</u>	<u>35</u>
98. Impulser une réforme de la délibération portant réglementation des marchés publics.....	35
99. Regrouper les commandes publiques afin d'influencer les marchés et les importations de produits et équipements plus respectueux de l'environnement.....	36
100. Elaborer un guide de l'achat public éco-responsable	36
<u>9.2.6 Mettre en œuvre une politique interne exemplaire en matière de réduction à la source et de valorisation des déchets.....</u>	<u>36</u>
101. Diminuer la consommation de papier	36
102. Traiter et valoriser l'intégralité des déchets de l'administration.....	36